Duplicate

Collection de la Bibliothèque des Exercices
de saint Ignace

ETUDES ET DOCUMENTS — N° 38
paraissant tous les deux mois — Avril 1912

BELLARMIN

ET

LES EXERCICES SPIRITUELS

DE

SAINT IGNACE

PAR

le P. Xavier-Marie LE BACHELET, S. J.

(**DEUXIÈME PARTIE.**)

ALMA COLLEGE
LIBRARY
Alma, California

ENGHIEN (BELGIQUE)
BIBLIOTHÈQUE DES EXERCICES

PARIS
P. LETHIELLEUX, EDITEUR
10, rue Cassette, 10.

REIMS
ACTION POPULAIRE
5, rue des Trois-Raisinets.

Collection de la Bibliothèque des Exercices de St Ignace

N° 38.

X.-M. LE BACHELET, S. J.

BELLARMIN

ET

LES EXERCICES SPIRITUELS

DE

SAINT IGNACE

(2e PARTIE.)

Publications du même auteur sur BELLARMIN

Bellarmin. Etude dans Vacant-Mangenot, *Dictionnaire de Théologie Catholique.* Paris, 1903, t. II, col. 560-599.

Le « **Votum Bellarmini** » *sur l'Immaculée Conception.* Art. dans *Etudes,* 5 décembre 1904, t. CI, p. 656-674.

Ven. servi Dei Roberti Cardinalis Bellarmini **De Immaculata B. V. M. Conceptione Votum** *aliaque ejusmodi argumenti fragmenta inedita... collegit, vulgavit, illustravit R. P. Xaverius Maria Le Bachelet.* In-8°. Parisiis, G. Beauchesne, 1905.

Bellarmin à l'Index. Art. dans *Etudes,* 20 avril 1907, t. CXI, p. 227-246.

Bellarmin et la Bible Sixto-Clémentine. *Etudes et Documents.* In-8°. Paris, G. Beauchesne, 1911.

Bellarmin avant son Cardinalat. *Correspondance et Documents.* In-8°. Paris, G. Beauchesne, 1911.

La *Revue pratique d'Apologétique* (Paris, G. Beauchesne, dans son n° du 1er mars 1912, p. 880, a publié la consultation suivante :

Q. — *Je voudrais étudier les Exercices spirituels de saint Ignace. Quels ouvrages me conseillez-vous ?*

R. — 1° Pour le texte : *Exercitia spiritualia* S. P. Ignatii de Loyola, versio litteralis ex autographo hispanico notis illustrata, auctore R. P. J. Roothaan, in-24 de pp. XL-600, Ratisbonne, Pustet, 1911. Prix : broché, 2 mk. ; relié toile noire, tranches rouges, 2 mk. 60. Cette édition, outre le texte même des Exercices, les excellentes annotations du P. Roothaan (vingt et unième général de la Compagnie), et son opuscule *De ratione meditandi*, contient aussi le très précieux *Directorium in Exercitia spiritualia* composé en 1599. Ce directoire, dit une note (p. 328), « quamvis primo et per se ad usum Patrum Societatis Jesu tantum compositum sit, nunc de expressa A. R. P. Præpositi Generalis S. J. licentia evulgatur ». Des éditions précédentes de cet ouvrage (qui ne contenaient pas le Directoire) il existe une traduction française, soit de l'ouvrage entier, soit du texte seul des Exercices (par le P. Jennesseaux, Paris, Poussielgue). Le P. Debuchy vient également d'éditer chez Lethielleux une traduction française des Exercices, faite directement sur le texte espagnol autographe. (Voir *Rev. pr. d'Apol.*, 15 fév. 1912, p. 783.)

2° Comme études : *Introduction à l'étude des exercices spirituels de S. Ignace*, par le P. Debuchy, in-8°, 72 pp., Paris, Lethielleux, 1906. Prix : 1 fr. 40. Ce volume, nécessaire pour le but que vous vous proposez, fait partie de la Collection de la Bibliothèque des Exercices (C. B. E.) que publie depuis 1906 la librairie Lethielleux. A signaler aussi dans cette collection (plus exactement dans la Collection des Retraites spirituelles, même éditeur), la réédition par le P. Debuchy du traité de Suarez sur les *Exercices spirituels* (De religione Societatis Jesu, lib. IX, c. V-VII), et l'opuscule du P. Cotel († 1884) sur la *Conduite des exercices spirituels de S. Ignace* dans leur application aux retraites ordinaires. Le P. H. Watrigant a jadis étudié (Amiens, 1897) la *Genèse des Exercices de S. Ignace*. Cet opuscule, épuisé, sera sans doute réédité dans la C. B. E. Voir également dans la *Quinzaine* du 1er février 1905 un article intéressant de Dauphin Meunier sur le *Mécanisme des Exercices spirituels de S. Ignace*.

F. C.

A cette consultation substantielle, où nous corrigeons quelques lapsus, il nous suffira d'ajouter les notes que voici :

1. Quels que soient les avantages de l'édition des *Exercitia*, Ratisbonne, 1911, on y regrettera l'absence totale de la *Vulgate*, version latine officielle, préférée par saint Ignace lui-même. Le R. P. Roothaan n'a jamais publié sa version littérale qu'en regard de la *Vulgate*. C'est pour rester fidèles au même esprit que nous avons disposé notre traduction française de l'autographe espagnol de façon qu'elle serve parallèlement avec la phototypie de la *Vulgate*, nous rapprochant ainsi de l'édition à deux colonnes du R. P. Roothaan. Une étude sérieuse des *Exercices* demande la comparaison des deux textes.

2. Dans la Collection des Retraites spirituelles, il y aurait intérêt à signaler *Les Quinze étapes des Exercices* par le P. Becker. Cet ouvrage récent indique bien l'enchaînement et la progression des diverses parties des *Exercices spirituels;* il en fait la synthèse.

3. En attendant la réédition de la *Genèse des Exercices*, ceux qui n'auraient pas cet opuscule, en trouveraient une bonne part dans trois articles des *Etudes*, 1897, 20 mai, 20 juillet, 20 octobre.

4. Le P. Suau, dans les *Etudes*, 5 mars 1905, p. 716, a relevé quelques erreurs et certains paradoxes de l'article de M. Dauphin Meunier.

LA RÉDACTION.

COLLECTION DE LA BIBLIOTHÈQUE DES EXERCICES.

1906

1. **S. S. Pie X et les Œuvres de retraites.** P. Debuchy. 20 pp. *Epuisé.*
2. **La Maison de retraites de Vannes au XVII^e siècle.** H. Chaurand. 52 pp. . . . . 1 »
3. **De la formation d'une élite pour les Œuvres et pour les Paroisses dans le cénacle de la Retraite.** H. Watrigant. 50 pp. . . . . 1 »
4. **Les confréries du T. S. Sacrement et les retraites fermées d'hommes en Belgique.** R. P. Dieudonné, O. C. 44 pp. . 0.80
5. **De la direction des retraites collectives** (à Bologne, fin du XVII^e siècle). C. Ettori, S. J., 111 pp. . . . . *Epuisé.*
6. **Introduction à l'étude des Exercices spirituels de saint Ignace.** P. Debuchy. 72 pp. . 1.40

Les numéros marqués **épuisés** *ne sont plus vendus qu'avec la série complète.*

1907

7. **Les règles du pur Catholicisme selon saint Ignace de Loyola.** M. Meschler, S. J. 38 pp. 0.75
8. **Peut-on employer les projections lumineuses dans les retraites?** G. Le Bail. 38 pp. 0.75
9. **La Méditation fondamentale avant saint Ignace.** (Essai historique et critique.) H. Watrigant. 148 pp. 2.50
10. **Saint Alphonse de Liguori et les retraites fermées.** R. P. Walter, C. SS. R. 51 pp. 1 »
11. **La Retraite de Vennes.** V. Huby (1678). 50 pp. . . . . 1 »
12. **Bibliographie des récentes publications sur les Exercices spirituels et les retraites.** H. Watrigant. 43 pp. . 0.80

1908

13-14. **La Vén. Catherine de Francheville, initiatrice des Retraites de femmes,** d'après le P. Pierre Champion, S. J. P. Debuchy. 152 pp. 2.50
15. **Breve directorium ad danda utiliter Exercitia spiritualia,** d'après un manuscrit ancien inédit. 24 pp. 0.50
16. **Retraites de sourds-muets.** H. Jeanvoine. 30 pp. . . . 0.60
17. **Ponterotto, maison de retraites pour les hommes à Rome.** Mgr R. Schüller. 55 pp. 1 »
18. **Les corrections manuscrites des Exercices de saint Ignace.** A. Boone, S. J. 30 pp. 0.60

1909

19. **Les Exercices spirituels et la Civilisation moderne.** L. Taparelli d'Azeglio, S. J. 51 pp. 1 »
20. **Mgr d'Hulst et les Exercices de saint Ignace.** M.-F. Gibert. 42 pp. 0.80
21. **Une zélatrice des retraites, Maria-Antonia de San José de la Paz.** J.-B. Couderc. 83 pp. 1.60
22. **Directoire pour servir à l'organisation des Retraites de départ.** L. Farsy. 75 pp. . 1.40
23. **De examine conscientiæ juxta Ecclesiæ PP., S. Thomam et FF. Vitæ communis.** H. Watrigant, 56 pp. . . . . 1 »
24. **Bibliographie des récentes publications sur les Exercices spirituels et les retraites.** H. Watrigant. 48 pp. . 0.80

1910

25. **La pratique des Exercices spirituels dans l'ancienne Mission du Maduré.** L. Besse, S. J. 45 pp. 0.80
26. **Sacra Tempe seu de sacro Exercitiorum secessu Exempla collecta.** P. Manrique. 72 pp. 1.40
27. **Les Retraites à Madagascar-Central.** C. du Coëtlosquet. 84 pp. 1.60
28. **Une Maison de retraites fermées à Nancy au XVIII^e^ siècle.** E. Bocquillion, 95 pp. 1.80
29-30. **Les Annotations des Exercices de S. Ignace.** P. Wamy, S. J. 80 pp. 1.60

1911

31. **La Retraite de Quimper et Victoire de Saint-Luc.** P. Debuchy. 96 pp. 1.80
32. **S. Charles Borromée et les Exercices de S. Ignace.** Mgr A. Ratti. 42 pp. . . . 0.80
33. **Le P. Huby aux Indes ou le Miroir de l'âme chez les Protestants.** H. Hosten, S. J. 45 pp. 0.80
34. **Explication inédite des Règles d'Orthodoxie.** C. Judde. S. J. 30 pp. 0.60
35. **Duo antiqua Exercitiorum directoria.** Hoffæus et Ceccotti, S. J. 50 pp. . . . . 1 »
36. **Bibliographie des récentes publications sur les Exercices spirituels et les retraites.** H. Watrigant. 45 pp. . 0.80

1912

37-38. **Bellarmin et les Exercices spirituels.** X. Le Bachelet. 152 pp. 2.50
39. **Les Exercices spirituels à la naissance des Séminaires.**

faites nous-mêmes (1)... Communiquez-moi, pour l'amour de votre Fils, l'esprit de crainte et l'esprit d'amour, afin que votre serviteur ne craigne que vous, qu'il n'aime que vous, ou que s'il aime son prochain, il ne l'aime que pour vous (2).

Cette spiritualité, à la fois douce et forte, plaisait grandement au pieux cardinal. La preuve en est dans le goût qu'il prenait à relire son écrit, comme il le dit dans la dédicace : « Ce que les autres en penseront, je l'ignore; mais, pour mon compte, j'en ai retiré un grand profit, comparativement à mes autres ouvrages (3). Aussi je ne relis ceux-ci que par nécessité; celui-là, je l'ai relu spontanément trois ou quatre fois déjà, et je me propose de le relire encore fréquemment. Peut-être cependant faut-il attribuer cet attrait non pas au mérite de l'écrit, mais à l'amour spécial dont je l'entourerais, comme un autre Benjamin, fruit de mon extrême vieillesse. »

L'humble cardinal pouvait se rassurer. Deux mois à peine après l'apparition de son opuscule, Jean Faber, botaniste pontifical (4), en expédiait de Rome un exemplaire à son ami Charles Stengel, bénédictin d'Augsbourg, avec ces mots de recommandation : « Il mérite d'être lu et relu très souvent, on l'estime beaucoup ici, et déjà l'on s'occupe d'imprimer une traduction italienne. » Paroles qui ont leur pendant dans ce que le P. Hilarion de Coste, de l'ordre des Minimes, raconte du même écrit, « qu'un grand homme et des

(1) Xe degré, c. III, p. 216.

(2) IVe degré, c. V, p. 80.

(3) Cette dédicace date de la fin de 1614. On ne saurait donc, sans dépasser les prémisses, attribuer aux paroles de Bellarmin un sens exclusif ou même comparatif par rapport aux autres opuscules de piété.

(4) *Joannes Faber, simpliciarius pontificius;* telle est la signature de la lettre, datée : *Romæ in festo S. Benedicti 1615.* Munich, Biblioth. royale, *Cod. lat.* 6617, f. 11.

ALMA COLLEGE LIBRARY

premiers du Parlement de Paris, disoit ne ceder à celuy de l'imitation de Jesus Christ, lequel il lit et relit quatre fois l'annee (1) ».

Bellarmin ne put que constater le succès (2) et s'en étonner. Le 29 mars 1616, il écrivait (3) à Jean de Letmiehostomski, palatin de Breslau : « En dehors de tout mérite et contre mon attente, ce petit livre a été fort bien accueilli par tous les enfants de la sainte Eglise; puisse-t-il être aussi de quelque utilité ! » Bientôt saint François de Sales joignit sa voix à ce concert de louanges, dans une lettre (4) adressée au vénérable serviteur de Dieu, le 10 juillet 1616 : « De votre bienveillance pour les âmes pieuses je ne saurais douter en face de votre récent et si aimable Benjamin. »

Si aimable, en effet, qu'au rapport de Thomas Stapleton (5), élève du Collège anglais à Rome en 1623, et plus tard jésuite, un ministre hérétique de sa connaissance le traduisit en anglais; il offrit son travail à une austère protestante, qui se vit contrainte de juger ainsi l'auteur : « Ce ne peut être qu'un excellent homme; en tout cas, son livre est parfait et me plaît beaucoup. »

---

(1) *Histoire Catholique...* Paris, 1625, p. 747. Le P. Hilarion tait le nom du personnage, « pour ce qu'il est encore plein de vie, recogneu un des plus hommes de bien de nostre France, voire du monde ».

(2) Succès attesté par de nombreuses éditions et par les traductions qui suivirent. Voir Scmmervogel, *Bibliothèque,* t. I, col. 1234 ss.

(3) *Epistolæ familiares,* CXXXI.

(4) *Œuvres complètes de saint François de Sales,* Paris, 1875, t. VI, p. 372 ss. L'évêque de Genève a encore parlé de cet opuscule dans la préface du *Traité de l'amour de Dieu :* « Ce grand et celebre cardinal Belarmin a aussi depuis peu fait voir un petit livret intitulé l'*Escalier pour monter a Dieu par les creatures,* qui ne peut estre qu'admirable, partant de cette tres sçavante main et tres devote ame, qui a tant escrit, et si doctement, pour le bien de l'Eglise. »

(5) *Positio* de 1712... *Summarium additionale,* p. 48.

Hommage bien supérieur, le cardinal Maffée Barberini (1), plus tard Urbain VIII, n'a pas dédaigné de consacrer à l'opuscule *De ascensione mentis* une poésie de cinquante-deux vers, dont l'avant-dernière strophe couronnera dignement ce paragraphe.

Hùc pura mentis lumina dirige :
Scalam recludit rebus in omnibus
Pulsis Bellarminus tenebris,
Quæ gradibus super astra tendit.

§ 3. — Retraite de 1615 : « De æterna felicitate Sanctorum ».

Ce second opuscule commença de s'imprimer à Anvers le 2 janvier 1616, mais diverses causes en retardèrent, pendant plus de deux mois, l'achèvement et la publication ; ce qui occasionna un autre tirage, fait à Rome au mois de mars (2). Le 29 de ce même mois, Bellarmin écrivait à Jean de Letmiehostomski, dans la lettre déjà citée : « J'ai donné ces jours-ci comme un frère à mon Benjamin, en publiant un autre opuscule, *De æterna felicitate sanctorum.* » Il l'avait composé au mois de septembre précédent, comme il le dit dans la dédicace, adressée au cardinal Odoard Farnèse. L'objet est indiqué au début de la préface : « J'écrivis l'an passé, pour ma propre dévotion, un petit traité, qui contient diverses réflexions sur toutes les choses créées, par où, comme par autant de degrés, on peut élever son esprit à Dieu : maintenant qu'il a plu à la divine Providence de me prolonger encore tant soit peu la vie, j'ai cru devoir m'attacher à la considération du bonheur des Saints,

(1) *Poemata,* Parisiis, 1642, p. 175 : In opus Roberti Bellarmini S. R. E. Cardinalis *de ascensione mentis in Deum.*

(2) Balthasar Moret au cardinal, 31 décembre 1615, 22 janvier et 18 mars 1616 ; réponses du cardinal, 19 mars et 8 avril 1616.

après lequel nous soupirons tous en cette vallée de larmes. »

L'auteur prend pour point de départ les noms dont Notre-Seigneur ou les écrivains sacrés se sont servis en parlant du ciel. Il en trouve douze, d'inégale importance. Quatre apparaissent au premier plan, et chacun d'eux forme la matière d'un livre distinct. Le ciel est un *Royaume,* vraiment digne de ce nom pour la grandeur et l'étendue, pour la multitude des habitants, pour la forme parfaitement monarchique du gouvernement, jointe à cette merveille que tous les bienheureux sont rois et jouissent des avantages de la royauté. Le ciel est une *Cité*, que recommandent sa beauté, l'union, la paix et la liberté qui y règnent, et, pour l'extérieur, tout ce qui fait la gloire et l'ornement d'une cité magnifique, d'un plan et d'une structure admirables. Le ciel est la *Maison de Dieu,* où ne vivent que des familiers et des enfants; maison superbement bâtie et richement parée, où les demeures se multiplient à l'infini, où les habitants ont pour unique occupation de voir, d'aimer et de glorifier Dieu. Enfin le ciel est le *Paradis* ou Jardin délicieux, avec ses joies ineffables qui enveloppent tout l'homme, l'entendement, la volonté, la mémoire, la vue, l'ouïe, l'odorat et autres sens extérieurs; joies devant lesquelles pâlissent tous les biens de la terre, même ceux du Paradis terrestre.

Dans ces quatre livres, l'application pratique accompagne toujours et complète l'exposition théorique. Dans le premier, l'auteur indique les chemins qui conduisent au royaume céleste : justice, détachement du cœur, patience dans les épreuves, sainte violence. Dans le second, il montre, en face de la Cité de Dieu, une autre cité, celle du monde dont l'esprit et les tendances sont en opposition formelle, de sorte qu'on ne peut être en même temps partisan de ce monde corrompu et concitoyen des saints. Dans le troisième livre, huit

chapitres sur quatorze sont consacrés aux portes qui donnent entrée dans la Maison de Dieu, c'est-à-dire la foi, l'espérance, la charité et l'humilité; portes fort petites et si basses qu'on n'y peut passer sans peine. Dans le quatrième livre, l'auteur rappelle de quelle sorte les martyrs, les confesseurs, les vierges et tous les saints ont obtenu le Paradis, combien il leur a coûté de pleurs et de sang; *il a même fallu que le Fils unique de Dieu souffrît, pour pouvoir entrer dans sa gloire.*

Aux noms principaux s'en ajoutent, dans un cinquième livre, huit autres, empruntés soit aux paraboles évangéliques qui ont trait à la vie éternelle, soit au langage de saint Paul. Là encore, la pratique se mêle constamment à la spéculation. Le ciel, c'est le *Trésor caché;* celui qui l'a découvert vend tout son bien pour acheter le champ où il l'a découvert. C'est la *Perle précieuse;* si précieuse pour le négociant que, pour l'acquérir, il vend tout son avoir et croit encore l'acheter à bon compte. C'est le *Denier,* salaire des ouvriers qui travaillent à la vigne; pour le gagner, il est nécessaire de travailler beaucoup, et même *de porter tout le poids du jour et de la chaleur.* C'est le grand et magnifique *Repas,* où ceux qui s'attachent aux choses temporelles n'ont point de place. C'est la *Joie du Seigneur;* ceux-là seuls ont le bonheur d'y entrer, qui n'ont laissé échapper aucune occasion de faire valoir les talents reçus. C'est le *Festin de noces,* dont la porte reste fermée aux paresseux qui s'endorment, sans avoir eu le soin de préparer ce qu'il faut pour recevoir l'Epoux. C'est le *Prix de la course;* nul ne l'emporte, qui ne coure à perte d'haleine, sans s'arrêter, jusqu'à ce qu'il ait heureusement fourni la carrière. C'est la *Couronne des vainquenrs,* dont personne ne ceint son front s'il n'a surmonté son adversaire.

Et l'auteur de conclure, après avoir récapitulé toute cette doctrine :

Ainsi de quelque côté que vous vous tourniez, et par quelque endroit que vous regardiez la béatitude céleste, vous trouverez qu'on ne la saurait mériter sans se faire beaucoup de violence. Que ceux donc qui y aspirent, sortent de leur assoupissement et prennent la résolution de travailler désormais de toutes leurs forces à se corriger de leurs vices ; qu'ils fassent le plus qu'ils pourront de bonnes œuvres, et qu'ils endurent patiemment tous les maux qu'il plaira à Dieu de leur envoyer ; que jamais ils ne préfèrent à ce qui est de leur salut aucun intérêt temporel, qu'ils regardent cette affaire comme la seule digne de leurs soins, et qu'ils se souviennent éternellement de ce que saint Paul et saint Barnabé disaient aux premiers chrétiens, Act. XIV, 21 : *que c'est par beaucoup de peines et de croix qu'il faut entrer dans le royaume de Dieu* (1).

Cette conclusion permet d'assigner au traité *Du bonheur éternel des Saints* sa vraie physionomie et d'en déterminer la réelle portée. Il se rattache à la quatrième semaine des Exercices, comme méditation complémentaire, suivant la doctrine expresse du *Directoire*, c. XXXVI, n. 1 : « Possent etiam hic addi aliquæ meditationes de gloria paradisi, et de futura justorum felicitate, cujus pignus accepimus in hoc mysterio resurrectionis Christi. » Sous cet aspect, il appartient directement à la voie unitive ; mais il rentre aussi, en partie, dans la voie illuminative, par la préoccupation, constante chez l'auteur, de ne pas laisser ses lecteurs s'endormir dans une béate contemplation, mais de ramener sans cesse leur pensée du terme où il faut parvenir au chemin qu'il faut prendre. Rien de plus conforme à l'esprit de saint Ignace, qui, dans les points de l'apparition aux disciples d'Emmaüs, met en relief ces paroles suggestives du Sauveur, Luc XXIV, 26 : *Nonne hæc oportuit pati Christum, et ita intrare*

(1) *Conclusion* de tout l'ouvrage, p. 333.

in gloriam suam? Du reste, dans la contemplation du Règne, la grande loi de la conquête du ciel par la voie des labeurs et des souffrances, n'a-t-elle pas été formulée ? « Ma volonté, dit le Roi Jésus, est de conquérir le monde entier, de soumettre tous mes ennemis, et d'entrer ainsi dans la gloire de mon Père. Que celui qui veut venir avec moi travaille avec moi; qu'il me suive dans les fatigues, afin de me suivre aussi dans la gloire. »

Le second opuscule du cardinal Bellarmin ne passa pas plus inaperçu que le premier. A peine eut-il paru qu'il fut traduit, d'abord en italien et en français, puis, bientôt après, en flamand et en anglais (1). Dans une lettre qu'il écrivit à l'auteur, le 12 septembre 1617, saint François de Sales (2) glissa un mot d'éloge sympathique à l'adresse des deux Benjamins : « Puisque l'occasion m'en est donnée, je présente à Votre Seigneurie Illustrissime mes félicitations les plus vives pour ses deux derniers livres, si pleins de piété; quel réconfort pour l'âme des fidèles, et aussi quel stimulant à mener une vie meilleure ! »

Vers la même époque, le P. Etienne Binet, S. J., dédiait au cardinal sa *Marque de prédestination tirée de l'Ecriture Saincte et des Saincts Pères* (3). Comme l'évêque de Genève, il joignait les deux opuscules dans une allusion gracieuse et naïvement exprimée : « Vous nous avez ces années passées, vous retirant à la montaigne pour reposer un peu, comme un nouveau Jacob dressé une eschelle pour donner l'escalade au Ciel; vous nous avez à l'imitation de S. Jean fait voir dans le Pathmos de vos petites solitudes, les Apocalypses et les beautez du bon-heur eternel du Paradis :

(1) Sommervogel, *Bibliothèque*, t. I, col. 1236 s.

(2) *Positio* de 1712... *Summar. add.*, p. 53.

(3) L'ouvrage du P. Binet parut pour la première fois en 1614, à Rouen; mais l'édition qui contient la dédicace au cardinal Bellarmin, est manifestement postérieure.

permettez qu'en eschange nous vous donnions une autre eschelle pour donner dans le Ciel, et que nous vous monstrions les thresors de la vraye Cité de Dieu : assavoir de la tres-Auguste Mère de Jesus-Christ. »

§ 4. — Retraite de 1616 : « De gemitu columbæ, sive de bono lacrymarum ».

Le troisième opuscule, imprimé à Rome et à Anvers au début de 1617, avait été, comme ses deux aînés, composé quatre mois auparavant. Par une lettre (1) datée du 21 décembre 1616, le cardinal Bellarmin en offrit la dédicace au T. R. P. Mutius Vitelleschi. Le Général accepta l'hommage, non pour lui personnellement, mais pour tous les Pères et Frères de la Compagnie de Jésus. Dans cette dédicace, l'auteur expliquait comment, pendant sa dernière retraite, une forte pensée lui était venue, « de faire connaître l'utilité des larmes saintes à ceux d'entre les fidèles qui ne l'auraient pas encore éprouvée ». Idée reprise et précisée dans la préface.

Je composai l'année passée un petit ouvrage sur le Bonheur éternel des saints, pour m'exciter dans ma vieillesse à m'en rendre digne, et à le demander instamment à Dieu. Cette année, comme je songeais dans ma retraite aux moyens de l'acquérir, ce souhait du Prophète-Roi m'est venu à la pensée : *Qui me donnera des ailes semblables à celles de la colombe, et je volerai, et je me repose-*

(1) *Fonds Bellarmin,* feuille volante. — On voit, par le manuscrit autographe de l'opuscule, que la dédicace était d'abord adressée directement et principalement au P. Général : *Rmo Patri Mutio Vitellesco, Præposito Generali Societatis Jesu, et universæ congregationi ejus regimini commendatæ...* A cette première rédaction fut substituée celle qui demeura : *Reverendis Patribus, et charissimis fratribus suis universæ Societatis Jesu, Robertus S. R. E. Cardinalis Bellarminus ex eadem Societate, F. Æ.*

rai? Ps. LIV, 7. Cependant j'ai fait réflexion que la raison principale, pour laquelle David souhaitait d'avoir des ailes, afin de voler comme la colombe, ce n'est pas que cet oiseau vole plus vite, ni même aussi vite que plusieurs autres; mais c'est qu'entre les oiseaux il n'y en a point de plus simple, de plus innocent et de plus fécond, que d'ailleurs elle est sans fiel, et qu'elle a cela de propre, qu'elle ne cesse point de gémir.

Ainsi s'explique le double titre de l'opuscule : *Du gémissement de la colombe, ou de l'utilité des larmes.* Non pas les larmes mauvaises et pernicieuses, que le démon suggère, comme celles des hypocrites et des courtisanes; ni même les larmes naturelles et de soi indifférentes, qui ont pour principe les maux temporels; mais les larmes saintes, dont la source est l'Esprit Saint, que ce soient des larmes de douleur, nées de la componction, ou des larmes de joie, provoquées par l'amour divin.

L'écrit se divise en trois livres. Dans le premier, Bellarmin montre, en s'appuyant sur la Sainte Ecriture, la doctrine et l'exemple des Saints, et l'autorité de l'Eglise, qu'il est nécessaire de pleurer en ce monde. Ensuite il expose et développe douze sources ou motifs des saintes larmes : la considération du péché, celle de l'enfer, le souvenir de la Passion du Sauveur, les persécutions de l'Eglise, la considération de la dignité et des fonctions sacerdotales, le relâchement de plusieurs Ordres religieux, les dérèglements des gens du siècle, les misères du genre humain, les peines du Purgatoire, le divin amour, l'incertitude du salut, les tentations auxquelles on est en butte dans le chemin du salut. Le troisième livre vient relever le courage et consoler en opposant aux douze sources de nos larmes autant de fruits qu'elles produisent : l'espérance certaine de la rémission des péchés, la crainte des peines de l'enfer, l'imitation des vertus de Jésus-Christ, l'amour du prochain, la réforme du clergé, celle des

Ordres religieux, celle des gens du siècle, le soulagement des âmes du Purgatoire, le mépris du monde et l'amour de Dieu, la crainte d'offenser Dieu, la facilité d'obtenir les grâces célestes.

Considérée dans son ensemble, cette doctrine des larmes saintes se rattache étroitement à plusieurs passages du livre des Exercices. Dans la première semaine, au second prélude du second exercice, saint Ignace indique comme fruit à demander : « des larmes pour pleurer ses péchés ». Dans la troisième semaine, au quatrième point de la première contemplation, il dit à propos des souffrances endurées par le Sauveur dans sa nature humaine : « Ici, je commencerai à réunir toutes les forces de mon âme pour m'exciter à la douleur, à la tristesse et aux larmes. » Pensée reprise dans le troisième prélude de la contemplation suivante, où, parmi les fruits qu'il convient de demander, on trouve encore : « des larmes, et le sentiment intérieur de tant de maux que Jésus-Christ a soufferts pour moi ». Enfin la doctrine se complète dans la troisième règle du discernement des esprits, première série, où il est question des larmes que la consolation spirituelle fait répandre : « larmes qui portent à l'amour de son Seigneur l'âme touchée du regret de ses péchés, ou de la Passion de Jésus-Christ Notre-Seigneur, ou de toute autre considération qui se rapporte directement à son service et à sa louange ».

Bellarmin était donc pleinement dans l'esprit du fondateur de la Compagnie de Jésus, quand il appréciait pour son propre compte le don des larmes et désirait, en outre, porter les autres à l'apprécier. Ce n'est pas sans raison que, dans la dédicace de son opuscule, il cherchait dans des souvenirs de famille un titre spécial à l'offrir à ses frères en religion.

Je le fais avec d'autant plus de liberté et de confiance, que je ne dirai rien qui doive paraître nouveau ou extraordinaire dans la Compagnie. Les plus anciens se rappel-

leront l'exemple illustre de notre fondateur, le Bienheureux Ignace, qui répandait tant de larmes dans l'oraison, qu'enfin il fut obligé de prier Notre-Seigneur qu'il en modérât l'excès... Les anciens se rappelleront encore (parmi tant d'autres) l'exemple du Bienheureux François Xavier, dont on sait qu'il était rempli de tant de consolations et versait des pleurs en telle abondance, que souvent il s'écriait : *C'est assez, Seigneur, c'est assez.* Nos jeunes religieux ont, de leur côté, l'exemple de deux de leurs frères, non moins illustres pour leur sainteté que pour leur naissance, je veux dire le Bienheureux Stanislas Kostka et le Bienheureux Louis de Gonzague, qui fondaient en larmes, principalement dans leurs entretiens familiers et continuels avec Dieu.

L'énumération des motifs propres à provoquer les saintes larmes et des fruits qu'elles produisent, les considérations de nature si diverse qui se rattachent à ces motifs et à ces fruits, suffisent pour montrer quelle idée incomplète ce serait se faire du *Gémissement de la colombe,* que de se le figurer comme un simple exercice de vie purgative. Assurément c'est à la première semaine qu'appartiennent les chapitres sur le péché, l'enfer, les misères du genre humain, les peines du Purgatoire, l'incertitude du salut, les tentations qu'on rencontre dans le chemin du salut, et plusieurs autres sujets connexes. Toutefois la matière déborde ce cadre. C'est de la vie illuminative que relèvent les considérations sur les souffrances de Notre-Seigneur et sur les vertus qu'elles nous excitent à imiter. C'est dans la sphère de la vie unitive que rentrent les larmes de joie versées sur les gloires du Sauveur ressuscité et celles que provoque l'amour de Dieu considéré en lui-même ou dans ses perfections infinies.

En dehors de cette concordance générale du troisième opuscule avec le livre des Exercices, nombreux et importants sont, dans le détail, les points d'attache et les réminiscences. Sans parler des deux chapitres

sur l'enfer (1), qui contiennent des réflexions déjà signalées sur les peines des damnés, ou des principes sur la crainte salutaire de ces peines, qui seront relevés plus loin, trois considérations méritent une mention spéciale. D'abord, celle du péché (2). Après avoir rappelé quelle haine Dieu a témoignée pour le péché, par la terrible vengeance qu'il a exercée sur les anges apostats et sur nos premiers parents et toute leur postérité, le pieux cardinal, s'inspirant de la doctrine de saint Paul, et d'une pensée émise par saint Ignace dans le cinquième point du second exercice, montre comment le pécheur n'offense pas seulement Dieu, mais atteint aussi les créatures.

Il offense les créatures même irraisonnables, puisque lorsqu'il en abuse, il les détourne de leur véritable fin qui est Dieu, et les emploie à une autre fin tout à fait contraire. Car Dieu a créé les éléments, les plantes, les animaux et les astres mêmes pour l'homme, afin qu'il en use si bien que tout serve, autant qu'il se peut, à la gloire du Créateur; mais quand l'homme en offensant Dieu vient à se séparer de lui, il en éloigne en quelque façon les choses créées, dont il fait les instruments de ses crimes. C'est ce que saint Paul voulait dire, Rom. VIII, 19 ss....

Vient ensuite, sous une forme moins technique que dans le livre des Exercices, toute la substance de la méditation sur les péchés personnels.

Considérons maintenant la multitude de nos péchés, qui est la seconde chose qui mérite nos gémissements et nos pleurs... Quand est-ce que nous les pèserons dans une juste balance, pour en bien savoir le nombre et le poids?...

Il ne reste plus qu'à examiner l'indignité du péché, par l'opposition qu'il y a entre la grandeur de Dieu et la

(1) L. II, c. II. La considération de l'enfer; l. III, c. II. La crainte des peines de l'enfer.

(2) L. II, c. I, p. 80 ss.

bassesse de l'homme. C'est ce qui devrait tirer du cœur le plus dur des ruisseaux de larmes. Qu'est-ce donc que Dieu qui est offensé par l'homme, et qu'est-ce que l'homme qui offense Dieu ? Dieu est un être souverain et indépendant, qui renferme tout dans lui et qui n'a besoin de rien. L'homme est une faible créature, qui de soi n'a rien et qui a besoin de tout. Que pouvons-nous donc imaginer de plus monstrueux qu'une créature, qui n'ayant rien de son fonds et qui étant obligée de recourir continuellement à Dieu, comme à la source de tous les biens dont elle a besoin, ose néanmoins s'armer contre lui ?

Et la question se poursuit, quatre fois répétée sous sa forme antithétique : « Qu'est-ce que Dieu et qu'est-ce que l'homme ? »

La considération des misères du genre humain permet au vénérable serviteur de Dieu de revenir sur les grandes leçons du Fondement. Au risque de sembler paradoxal, il compte parmi ces misères non seulement les maladies, la pauvreté, l'humiliation, la servitude, mais encore « le trop de santé et d'embonpoint, l'abondance des richesses, la grandeur et l'autorité ». Il s'explique aussitôt :

J'avoue qu'à parler absolument, ces trois choses ne sont point mauvaises; que ce sont des dons de l'auteur de la nature; qu'elles peuvent se concilier avec la vraie piété et servir même, quand on en use comme il faut, à acquérir les biens éternels; mais après tout, je ne laisse pas de dire que ce sont des maux plus à craindre que ceux qui leur sont contraires, parce que, où il s'agit du salut et de mériter la vie éternelle, qui est le souverain bien, pour lequel Dieu nous a créés, il arrive assez souvent que la santé nous nuit davantage que la maladie, l'abondance des richesses que la pauvreté, la liberté que la servitude (1).

(1) L. II, c. VIII, p. 221 s.

La doctrine se complète plus tard, quand, à la suite de saint Ignace dans la contemplation des deux Etendards, Bellarmin montre des *pièges* dans ces mêmes choses qu'il avait auparavant comptées parmi les misères du genre humain.

Qui pourrait dire combien la gloire a de charmes, et combien c'est un grand mal que l'orgueil, qui fait son idole de l'honneur mondain ?... Le démon même y a été pris le premier, et l'envie qu'il a d'avoir des imitateurs de sa désobéissance et des compagnons de sa peine, fait qu'il emploie le même moyen pour nous perdre. Mais que font ceux qui sont sages ? Ils prennent bien garde à ne pas donner dans le piège ; ils fuient l'honneur...

C'est encore un grand sujet de tentation pour l'homme que l'argent, qui sert de matière à l'avarice... L'argent est un de ces pièges que le démon tend aux hommes, et saint Paul nous en assure par ces paroles, I Tim. VI, 9 : *Ceux qui veulent devenir riches, sont sujets à être tentés et à tomber dans les filets du démon.* L'amour des richesses va souvent si loin que de l'argent on fait son Dieu...

Le troisième piège du démon sont les voluptés de la chair, dont il imprime vivement l'idée dans l'imagination des hommes, et même de ceux qui loin du commerce du monde, vivent à l'écart dans des solitudes, où l'on ne sait ce que c'est que divertissement ni que délices (1)...

Aux deux considérations précédentes s'ajoutent les chapitres consacrés à la Passion du Sauveur, de tous les plus touchants. C'est la troisième semaine des Exercices en raccourci. La Passion est présentée, suivant une conception chère à l'auteur, dans sa longueur, sa largeur, sa hauteur et sa profondeur (2),

(1) L. II, c. XII, p. 294 ss.

(2) Bellarmin affectionnait cette conception, empruntée à saint Paul, Eph. III, 18 ; il en a fait l'application, non seulement aux souffrances et aux vertus de Notre-Seigneur, mais encore à l'essence de Dieu et à ses attributs, à la gloire céleste et aux peines de l'enfer. Voir l'opuscule *De cognitione Dei*, c. I.

entendues de la durée, de la multitude, de l'excès des souffrances endurées et du poids ou de la plénitude de la croix, qui n'a jamais été diminuée par aucune sorte de soulagement. Conception qui peut encore s'appliquer aux vertus qui brillèrent dans tout le cours de la Passion, la longueur, la largeur, la hauteur et la profondeur marquant la patience, la charité, l'obéissance et l'humilité du Sauveur souffrant et crucifié. Ces vertus s'imposent à notre imitation comme autant de fruits qu'il faut cueillir et manger.

L'arbre de la Croix porte quantité de fruits très bons, très agréables et très sains; mais pour s'en nourrir, il ne suffit pas de les regarder : il faut les cueillir, il faut les porter à sa bouche, il faut les manger. Qu'est-ce que considérer les fruits de la Croix? C'est méditer attentivement sur la Passion du Sauveur et compatir à ses peines, jusqu'à en verser des larmes. Qu'est-ce que les cueillir et les manger? C'est imiter les vertus de Jésus souffrant, c'est s'en faire une nourriture spirituelle et croître par là de jour en jour, jusqu'à ce qu'on devienne homme parfait (1).

Mais ce qui témoigne surtout de l'influence profonde exercée sur le pieux cardinal par le livre des Exercices, au moment où il écrivit ces pages, ce sont les industries qu'il suggère; toutes s'inspirent des considérations proposées par saint Ignace dans la première contemplation de la troisième semaine et méthodiquement formulées dans le Directoire, c. XXXV.

Il faut méditer la Passion comme si la scène se passait actuellement sous nos yeux, et tout approfondir, en pesant soigneusement toutes les circonstances du mystère.

Mais comment nous exciter à aimer notre souverain bienfaiteur, si nous ne nous proposons toute la suite de sa Passion que comme une histoire, et si nous ne la

(1) L. III, c. III, p. 340.

regardons que comme une chose passée? Il faut donc, autant qu'il se peut, nous en faire une peinture aussi vive que si nous avions le Sauveur même devant les yeux, tantôt baigné d'une sueur de sang, et à l'agonie dans le Jardin des Olives, et faisant les derniers efforts pour surmonter la tristesse qui l'accablait; tantôt exposé, parmi les prêtres et les pharisiens, ses plus mortels ennemis, aux insultes des soldats qui lui crachaient au visage et lui donnaient des soufflets; tantôt les mains liées, et debout devant Pilate, etc....

Au reste, il ne suffit pas de considérer tout cela comme en passant et presque sans réflexion; il faut tâcher de l'approfondir, et examiner attentivement quelle est la personne qui souffre, ce qu'elle souffre, pourquoi elle souffre et ceux qui la font souffrir. Ces quatre choses bien considérées seront quatre sources de larmes, qui ne tariront jamais (1).

A la recommandation, faite en dernier lieu, d'examiner quels sont ceux qui font souffrir le Sauveur, se rattache cet avis pratique : regarder ces souffrances, non en elles-mêmes, mais comme des effets du péché, de notre péché, et voir ce que nous devons faire en retour.

Présupposons d'abord qu'il n'y avait sur la terre aucune puissance capable d'ôter la vie au Sauveur, s'il ne se fût volontairement livré à la mort... Il ne faut donc rejeter la cause de ses souffrances que sur nos péchés, sur ceux d'Adam et sur ceux de ses enfants. Non, les épines, quoique piquantes, n'eussent pu percer cette tête, digne de la vénération des Puissances, des Principautés et des Vertus célestes, si mon orgueil ne les y eût fait entrer. Jamais les coups de fouet, quoique redoublés, n'eussent déchiré cette chair sacrée, si mes passions brutales n'en eussent augmenté la force. Jamais les clous, quoique très pointus, n'eussent fait

(1) L. II, c. III, p. 129 s.

de plaies à ces pieds et à ces mains, si mon avarice ne les y eût enfoncés. Jamais la mort n'eût attaqué l'auteur de la vie, si mon ambition ne lui eût, pour ainsi dire, prêté la main, et n'eût conspiré avec elle...

Quoi donc, ne présenterai-je rien au Seigneur qui m'a comblé de bienfaits, qui, pour me laver de mes péchés, m'a fait un bain de son sang? Je lui offrirai *un cœur contrit et humilié;* je lui offrirai des larmes, qui seront des preuves du regret sincère que j'ai de l'avoir grièvement offensé; je lui offrirai une volonté prête à faire tout ce qu'il demandera de moi. Demandez, Seigneur, tout ce qu'il vous plaira; car je suis à vous, et je ne puis vous refuser rien (1)...

Enfin, comme dernière industrie, le vénérable serviteur de Dieu propose ce que saint Ignace appelle l'*application des sens* au mystère contemplé.

Voici une méthode qui ne sera pas inutile, surtout à ceux qui commencent. Je me figure le roi du ciel et de la terre, attaché en croix, nu, tremblant de froid, épuisé de sang et mourant de soif; je m'imagine lui voir la tête couronnée d'épines, le visage sali de crachats, les mains et les pieds percés de gros clous, tout le corps couvert de plaies; j'examine tout ce qu'il fait en cet état; je regarde s'il ne se fâche point contre ses persécuteurs, s'il ne leur reproche point leur cruauté et leur injustice, s'il souffre impatiemment ses humiliations et ses douleurs. Je l'entends prier pour les bourreaux qui le crucifient, consoler sa mère et son disciple bien-aimé, promettre son Paradis à l'un des voleurs crucifiés auprès de lui. Je remarque soigneusement toutes ces choses, et je vois qu'il ne lui échappe aucun mouvement de colère ni aucune plainte contre les auteurs de sa mort, qu'il reçoit le mal qu'on lui fait, sans en murmurer et sans menacer ceux qui le maltraitent. Je prends part à toutes ses peines, je les ressens vivement;

(1) *Ibid.*, p. 147 ss.

et plein d'admiration, je lui demande pourquoi étant innocent et saint, comme il est, il souffre tant de tourments, s'il les souffre malgré lui ou de son bon gré. Il me répond : *Je me suis offert à la mort, parce que je l'ai voulu. Je suis maître de ma vie, et personne ne peut me l'ôter, mais je la donne de moi-même.* C'est donc volontairement, et non malgré moi, que je meurs. — Mais, Seigneur, pourquoi mourrez-vous d'une manière si douloureuse et si infâme ? C'est, me répondez-vous, à cause que je vous aime, et que je ne puis autrement vous délivrer de l'enfer, ni vous montrer à pratiquer la patience, la charité, l'humilité et l'obéissance, qui sont des vertus nécessaires pour gagner le ciel et avoir part à ma gloire (1)...

Toutes ces réflexions témoignent hautement d'une singulière dévotion à Jésus souffrant. Elle datait chez Bellarmin de sa plus tendre enfance : « N'étant encore âgé, si j'ai bon souvenir, que de cinq ou six ans, a-t-il raconté dans son autobiographie, N. aimait à se revêtir d'une aube et à monter sur un escabeau renversé, pour prêcher sur la Passion de Notre-Seigneur. »

Le *Gémissement de la colombe* fut accueilli avec la même sympathie que les deux premiers opuscules. Dans l'espace de cinq ans, les traductions se succédèrent en Italie, en Flandre, en Allemagne, en Pologne et en France (2). Au témoignage du P. Thomas Stapleton (3), l'écrit fut tellement goûté du roi d'Angleterre, Jacques I^er^, qu'il le portait presque continuellement sur sa poitrine ; il déclara même publiquement à ses courtisans, qu'il voulait imiter Bellarmin consacrant ses années de vieillesse à la publication de livres de piété ; résolution que le prince exécuta en composant ses méditations sur l'oraison dominicale.

---

(1) L. III, c. III, p. 342 s.
(2) Sommervogel, *Bibliothèque*, t. I, col. 1238.
(3) *Positio* de 1712... *Summar. add.*, p. 48.

D'autres hommages, plus dignes de lui, ne manquèrent pas au vénérable serviteur de Dieu. Dans une lettre (1) qu'il lui écrivit, le 20 décembre 1617, l'évêque de Tortosa, Luiz de Tena, ayant en vue les trois opuscules parus jusqu'alors, commençait par présenter ses félicitations pour « ces trois petits livres d'or que Votre Seigneurie Illustrissime, semblable à un cygne sacré, a composés ». A titre de récompense digne de ses mérites, il souhaitait au pieux cardinal la félicité qu'il avait si bien décrite : « cuyo premio verdadero sera la misma felicidad ! »

Là encore, saint François de Sales eut son mot, conservé par l'un de ses historiens, Charles-Auguste de Sales (2). Ayant reçu le nouvel opuscule : « Ha, dit-il, innocente colombe, vous gemissez en ce siecle; mais dans le ciel, et dans le pertuis de la pierre, et dans la caverne de la masure, vous mettrez fin à vos travaux, et ferez sonner vostre voix aux oreilles du celeste espoux, et monstrerez votre face : car vostre voix est douce, et la face de vostre ame est très-belle. » Eloge sincère, puisqu'au rapport du P. Hilarion de Coste (3), le saint évêque de Genève « ne se lassoit iamais de lire et loüer [cet opuscule] *du gemissement de la colombe* ».

Des voix discordantes s'élevèrent pourtant. Parmi les sources de larmes énumérées dans le second livre, se trouvait, c. VI, *le relâchement de plusieurs ordres religieux*. On y lisait ce passage :

> Car les enfants de saint Benoît, de saint Dominique, de saint François et des autres fondateurs, ont vécu assez longtemps d'une manière si religieuse, qu'on peut dire qu'ils étaient tous ou presque tous éminents en sainteté; mais

(1) Fonds Bellarmin. *Epistolæ italicæ*, t. I, f. 152.

(2) *Histoire du B. François de Sales*, t. II, p. 157. Paris, Vivès, 1870.

(3) *Histoire catholique*, p. 747.

les ordres ayant commencé à s'étendre et à s'augmenter beaucoup dans la suite, plusieurs qui n'y étaient point appelés de Dieu, y sont entrés par des motifs que leur suggérait la chair et le sang : et ainsi s'est accompli à la lettre ce que disait Isaïe, IX, 3 : *Vous avez multiplié le peuple, mais vous n'avez pas pour cela augmenté la joie.* De là sont venus tant de scandales si publics, qui ont fait gémir la colombe sur la décadence, pour ne pas dire, sur la ruine entière des religions les plus saintes.

Rapproché de la dédicace, où l'auteur faisait l'éloge de la Compagnie de Jésus et invitait ses frères en religion à gémir avec lui, ce passage éveilla certaines susceptibilités. Après la mort du cardinal, Dominique Gravina, de l'ordre des Frères Prêcheurs, s'en fit l'écho dans sa *Voix de la tourterelle* (1); moins, semble-t-il, pour attaquer Bellarmin lui-même et ses intentions, que pour prévenir le scandale des fidèles et l'abus que les hérétiques auraient pu faire de ses paroles. C'est du moins en ce sens que Prosper de Lambertinis, parlant comme promoteur de la foi, présenta l'objection (2) dans le procès qui eut lieu sous Clément XI. Mais le Défenseur, s'appuyant surtout sur l'apologie du P. Théophile Raynaud (3) dans son écrit *De justa et injusta confixione librorum,* n. 167, n'eut pas de peine à montrer ce que l'imputation avait d'arbitraire et d'injuste : Bellarmin n'a fait qu'affirmer un fait malheureusement trop vrai, et il l'a fait en des termes mesurés, à l'exemple de tant de saints et de saintes qui, souvent, ont poussé des gémissements

(1) *Vox turturis, seu de florenti usque ad nostra tempora SS. Benedicti, Dominici, Francisci, et aliarum sacrarum religionum statu.* Naples, 1625. Cette controverse, dont l'histoire ne rentre pas dans le cadre de cette étude, a été résumée par le P. Couderc, t. II, p. 295 ss. Pour la bibliographie des écrits publiés à cette occasion, voir Sommervogel, *Bibliothèque,* t. I, col. 1240 s.

(2) *Positio* de 1712... *Animadversiones Fidei Promotoris,* p. 25.

(3) *Opera,* t. XI (Critica sacra), p. 262.

semblables (1). Aussi le cardinal Cavalchini, rapporteur de la cause en 1752, se contenta-t-il de répondre (2) : « Il suffit de lire ce petit livre et de voir ce qu'en ont pensé les hommes les plus pieux et les plus doctes, pour se convaincre qu'il est bien au-dessus des attaques de l'envie. »

§ 23. — Retraite de 1617 : « De septem verbis a Christo in cruce prolatis ».

Le quatrième opuscule fut composé l'année suivante, à la même époque et dans les mêmes conditions que les précédents. Imprimé à Rome et à Anvers, au début de 1618, il fut dédié aux Célestins (3), dont Bellarmin était le cardinal protecteur. Les premières phrases de la préface ont leur intérêt, pour l'affirmation de plus en plus précise du but non purement personnel, mais apostolique, poursuivi par l'auteur.

Il y a déjà quatre ans que, me voyant proche de ma fin, j'ai pris la coutume de me retirer de temps en temps des affaires, pour ne penser qu'à me préparer à la mort. Ce qui fait toute mon occupation dans ma retraite, c'est de méditer sur les saintes Ecritures, et de marquer par écrit les bons sentiments qu'il plaît à Dieu de me donner dans les communications familières que j'ai avec lui; afin qu'étant désormais hors d'état de m'employer à la prédication, et de composer de gros volumes, je puisse au moins par quelques petits ouvrages rendre service au public. Or après avoir considéré quelle matière conviendrait le mieux à mon dessein, j'ai cru n'en pouvoir trouver de plus

(1) *Responsiones Facti et Juris ad Animadversiones R. P. D. Fidei Promotoris*, p. 80.

(2) *Relatio*, p. 163. Rome, 1753.

(3) Dans une lettre adressée le 7 mars 1618 au Général des Célestins, Bellarmin se félicitait de la vive satisfaction avec laquelle la dédicace avait été accueillie.

propre ni pour me disposer à bien mourir, ni pour exciter le prochain à bien vivre, que la mort de Notre-Seigneur, et surtout les sept dernières paroles qu'il prononça sur la croix.

On trouve au Calvaire la consommation de tout ce qui avait été prédit du Sauveur et de tout ce qui forme comme un résumé de sa vie : discours pour l'instruction du peuple, entretiens secrets avec son Père, souffrances et œuvres admirables. La croix qui lui servit de chaire pour enseigner, d'autel pour offrir le sacrifice, de champ pour combattre et de théâtre pour faire éclater sa puissance, se présente à nous, comme la Passion, avec ses quatre dimensions de longueur, de largeur, de hauteur et de profondeur, qu'il s'agisse des souffrances endurées ou des vertus pratiquées.

Ces considérations générales appartiennent à la préface. Dans le corps de l'ouvrage, l'auteur expose successivement les sept paroles prononcées par Notre-Seigneur Jésus-Christ sur la croix, d'après une méthode uniforme : il donne d'abord l'explication littérale de chaque parole, puis il expose les fruits multiples qu'on en peut tirer. Application heureuse et féconde de la seconde manière de prier, qui consiste « à peser attentivement la signification de chaque parole d'une prière », en s'arrêtant « sur cette parole autant de temps que l'on y trouvera matière à considération, ou goût et consolation intérieure ».

C'était pratiquer à la perfection ce qu'il avait recommandé dans l'opuscule précédent : cueillir et manger les fruits de l'arbre de la Croix, si nombreux et si variés, suivant la doctrine du Directoire, c. XXXV; car, au sentiment de compassion que la contemplation attentive des souffrances du Sauveur excite naturellement, s'ajoutent beaucoup d'autres affections extrêmement salutaires : haine du péché, connaissance plus vive de la bonté et de la sagesse divine, ferme espérance,

amour de Dieu, zèle des âmes, imitation de Jésus-Christ dans les vertus qui brillent d'un plus vif éclat au Calvaire, c'est-à-dire, outre l'amour de Dieu et du prochain, l'humilité, la patience, la constance et l'obéissance.

En dehors de ces fruits qu'on peut appeler généraux et que Bellarmin ne cesse de rappeler, que de fruits spéciaux se rattachent à telle ou telle parole ! Quand Jésus dit : *Mon Père, pardonnez-leur, car ils ne savent ce qu'ils font* (1), c'est le pardon des injures qui s'impose. Quand il adresse au larron pénitent cette consolante parole, incomprise de l'autre : *Je te dis en vérité que tu seras aujourd'hui avec moi en Paradis,* c'est la vertu de la grâce et la faiblesse de l'humaine volonté qui nous apparaît. Quand il prononce ces autres paroles : *Voilà votre mère; voilà votre fils,* ce sont les devoirs mutuels des parents envers leurs enfants, et des enfants envers leurs parents, que Jésus énonce; c'est aussi la dévotion envers la très sainte Vierge Marie, notre mère adoptive. Quand, en proie à la plus profonde désolation, le crucifié s'écrie : *Mon Dieu, mon Dieu, pourquoi m'avez-vous abandonné ?* il nous enseigne à ne nous laisser divertir des saints exercices de la méditation et de l'oraison ni par la lassitude ni par la douleur; à aimer, non les consolations et les plaisirs de la terre, mais les travaux de la pénitence et les peines attachées à la pratique des plus héroïques vertus; ou encore à rechercher la cause de ce douloureux abandon dans la grandeur et la multitude de

(1) Détail qui a son prix : à propos de ces paroles de pardon, la pensée du pieux cardinal va droit au Cœur sacré, l. I, c. II, p. 21 : « Je confesse, ô mon Jésus, que votre charité est infinie et au-dessus de nos plus hautes idées. Je vois *votre cœur,* parmi tant d'opprobres et de souffrances, dans une profonde paix; je me le figure comme un rocher, qui au milieu de la mer demeure immobile, malgré les vents et les flots dont il est battu de toutes parts. »

nos péchés. Quand le Sauveur s'écrie : *J'ai soif,* qui ne songerait à le consoler par un vif regret de ses fautes, par la douleur de voir les âmes se perdre, par un saint zèle pour son propre salut et celui du prochain ? Le *Tout est accompli* nous apprend, entre autres choses, combien il est avantageux de vivre et de mourir avec le Sauveur sur la croix. Enfin le dernier cri de Jésus : *Mon Père, je remets mon esprit entre vos mains,* nous engage à faire souvent la même prière, afin qu'alors il nous soit aussi donné de remettre avec une entière confiance notre esprit entre les mains de Dieu.

Cet aperçu sommaire suffit pour faire comprendre comment les considérations, aussi touchantes que pieuses, dont l'opuscule des *Sept paroles* est rempli, se rattachent au fruit propre de la troisième semaine des Exercices. Outre cette concordance générale, des réminiscences de détail apparaissent, en particulier avec la contemplation du Règne. Bellarmin n'a point présenté cet exercice sous la forme chevaleresque et tout à fait caractéristique qu'il a dans le texte de saint Ignace, mais souvent il en a donné la substance, qui se réduit à l'imitation de Jésus-Christ, et plusieurs fois il a utilisé des idées qui s'y rattachent; par exemple, dans la *Montée de l'âme* (1), quand il poursuit un parallèle entre la récompense dont Dieu gratifie ceux qui le servent et celle que les princes les plus généreux peuvent donner ici-bas à leurs serviteurs. Dans le traité des *Sept Paroles* (2), il rappelle la royauté de Jésus-Christ, à propos de la prière du bon larron : « Seigneur, souvenez-vous de moi, lorsque vous serez entré dans votre royaume. » Plus loin (3), pour engager ses lecteurs à porter leur croix à la suite du Sauveur,

(1) XV^e degré, c. III, p. 338.
(2) L. I, c. IV, p. 45.
(3) L. I, c. VII, p. 76.

il rapporte un raisonnement analogue à celui de l'homme sensé qui, dans la seconde partie de la contemplation du Règne, « fait usage de son jugement et de sa raison », pour répondre à l'appel du roi éternel.

Jamais personne ne raisonna mieux que ce noble soldat, dont parle saint Augustin (1), qui, résolu de changer sa croix, disait à l'un de ses camarades : Où prétendons-nous parvenir par nos longs travaux ? quel fruit pensons-nous tirer de nos services ? que pouvons-nous espérer de plus à la cour, que de gagner les bonnes grâces de l'empereur ? et en cela qu'y a-t-il qui ne soit toujours incertain, toujours chancelant ? et par combien de dangers faut-il passer pour parvenir à une fortune qui est de toutes les choses du monde la plus périlleuse ? combien durera cette fortune ? Mais, si je le veux, dès à présent je puis être ami de Dieu.

Il en fut du traité *De septem verbis* comme de ceux qui avaient précédé; les réimpressions et les traductions se succédèrent rapidement (2). Mais la retraite de 1617, où il fut composé, présente une particularité notable. Bellarmin eut pour compagnon à Saint-André Alexandre Orsini, créé cardinal par Paul V deux ans auparavant. Le jeune prince de l'Eglise devait recevoir et reçut en effet la consécration sacerdotale, dans la chapelle du noviciat, des mains de l'ancien archevêque de Capoue (3). Circonstance qui nous a valu le précieux témoignage dont il sera question plus loin.

L'exemple et la direction du vénérable serviteur de Dieu exercèrent une influence profonde et décisive sur son compagnon de retraite. Celui-ci éprouva dès lors pour la vie religieuse un attrait qui le porta quatre années plus tard, quand Bellarmin mourut, à solliciter du Souverain Pontife la licence de renoncer à ses

(1) *Confessions*, l. VIII, c. VI.

(2) Sommervogel, *Bibliothèque*, t. I, col. 1241.

(3) Lettre de Bellarmin à son neveu Marcel Cervin. *Mss. Cerv.*, 53, f. 147.

dignités et à ses charges pour entrer dans la Compagnie de Jésus et y prendre en quelque sorte la place de son saint directeur. Grégoire XV ne consentit pas à la résignation des dignités et des charges ; le cardinal Orsini put néanmoins s'offrir au P. Mutius Vitelleschi pour faire partie de la Compagnie dans la mesure où la vie religieuse serait compatible avec son état et ses fonctions ; il fut inscrit dans la province romaine. Après sa mort, survenue le 22 août 1626, son cœur fut, conformément à son désir, déposé au Gesù de Rome auprès des restes du cardinal Bellarmin (1).

§ 6. — Retraite de 1618 : « De officio Principis christiani ».

L'écrit habituellement désigné sous le nom de cinquième opuscule de Bellarmin ne suivit pas immédiatement les quatre premiers. Les jésuites de Pologne insistaient vivement auprès du cardinal, pour qu'il composât, dans l'intérêt du prince Ladislas, fils du roi Sigismond, un ouvrage sur les devoirs d'un prince chrétien. Le vénérable serviteur de Dieu profita de sa retraite de 1618 pour répondre à ces désirs, et composa les trois livres *De officio Principis christiani*. L'opuscule, imprimé d'abord à Rome et à Anvers, au début de 1619 (2), fut dédié à Ladislas.

Un chapitre mérite d'être signalé, le vingt-deuxième du premier livre. L'auteur rappelant au prince ses devoirs envers soi-même, lui propose une série de considérations qui sont une pure réédition du Fondement, accompagnée d'une invitation formelle à méditer dans la retraite ces grandes vérités.

---

(1) Cordara, *Histor. S. J.*, P. VI, l. VI, n. 8 ; l. XI, n. 4.

(2) Une lettre du cardinal Bellarmin au Maître du Sacré Palais, en date du 24 février 1619, suppose que le volume pouvait être dès lors présenté au Souverain Pontife.

Réfléchir d'abord à la fin dernière et au souverain bien... L'expérience nous montre suffisamment que les royaumes et les empires temporels passent avec cette vie du corps... Et que sert à l'homme d'avoir régné pendant quelques années, s'il doit être éternellement privé du vrai royaume ?... Pour se convaincre pleinement d'une vérité aussi capitale, le prince doit parfois se recueillir; après avoir mis de côté toutes les affaires et les pensées qui s'y rattachent, seul en face de Dieu, qu'il lui demande la grâce de connaître la vérité touchant le souverain bien et de comprendre pour quelle fin il a été créé par le Dieu très sage et très aimant; qu'il examine en même temps, d'un côté, les promesses divines qui ont trait au royaume céleste, et, de l'autre, la brièveté et la petitesse des royaumes d'ici-bas. Sans aucun doute, celui qui exauce toujours les bonnes prières, lui enverra un rayon de lumière.

Le prince est ensuite invité à réfléchir sur les moyens dont l'on peut se servir pour tendre à une fin si sublime, et à se rappeler sa propre condition d'homme semblable aux autres par sa nature et peut-être inférieur à beaucoup de ses sujets en qualités et en vertus. Il ne doit pas oublier qu'il n'a pas seulement à bien administrer son royaume ni à bien gouverner son peuple, mais qu'il a également charge de soi-même, de son salut éternel.

Si personne ne peut trouver mauvais que le prince se soustraie de temps en temps aux affaires d'état, pour veiller à la conservation ou au rétablissement de ses forces corporelles..., ne fait-il pas bien aussi de laisser parfois de côté les soucis de la terre, pour vaquer sérieusement au salut de son âme ?... Qu'il choisisse donc un temps et un lieu convenable pour s'entretenir avec Dieu plus par le cœur que des lèvres. Qu'il lui demande d'abord une grâce de lumière qui lui fasse voir clairement l'état de son âme; et s'il la trouve chargée d'une faute mortelle, odieuse par conséquent aux yeux de Dieu, qu'il se jette avec Marie-

Madeleine aux pieds du Seigneur et qu'avec des larmes intérieures il implore sa guérison. Et puisqu'il existe trois remèdes bien connus des fidèles, la contrition, la confession et la satisfaction, il doit se rappeler qu'en somme, la vraie conversion ne consiste pas seulement à employer, mais à bien employer ces trois remèdes.

Enfin le vénérable serviteur de Dieu conseille au prince de consacrer quelques moments à la lecture attentive et réfléchie des histoires où la vie et les actions des saints princes sont racontées, « car les vies des saints sont, par rapport aux lois divines de l'Ancien et du Nouveau Testament, comme des commentaires lumineux ». Les deux derniers livres du traité ont précisément pour objet des vies de saints princes de l'Ancien et du Nouveau Testament; c'est la mise en acte de cette industrie, que le pieux cardinal aimait à recommander (1). Industrie d'ailleurs pleinement conforme et à l'exemple de saint Ignace, converti par la lecture de la vie de Notre-Seigneur et des Saints, et à sa doctrine, puisqu'au début de la voie illuminative, à la fin de la contemplation du Règne, il recommande, comme pratique « très utile, de lire de temps en temps quelques passages de l'Imitation de Jésus-Christ (2), des Evangiles et de la vie des Saints ».

Le traité *De officio Principis christiani* eut le même succès (3) que les autres opuscules. Sans parler

(1) Bellarmin indique cette pratique dans une lettre adressée, le 27 novembre 1610, à un personnage important. *Epistolæ familiares,* LXXXI. Dans le traité *de la Bonne mort,* l. I, c. XVI, p. 164, il conseille à ceux qui ne réussiraient pas dans l'oraison, « de donner un temps réglé chaque jour à la lecture, ou des saintes Lettres, ou des vies des Saints, ou de quelque autre livre spirituel ».

(2) L'estime, théorique et pratique, de Bellarmin pour le livre de l'*Imitation de Jésus-Christ,* est attesté par le bel éloge qu'il en a fait dans son ouvrage *De scriptoribus ecclesiasticis,* au titre : *De Joanne Gersone.*

(3) Sommervogel, *Bibliothèque,* t. I, col. 1243.

des traductions qui se succédèrent à partir de 1620, il fut réimprimé, l'année de son apparition, à Cologne et à Lyon. L'édition publiée en cette dernière ville (1) a cela de particulier qu'elle contient, en outre, le mémoire de Bellarmin *sur ce qu'un évêque doit faire pour assurer son salut.* Titre en lui-même fort suggestif; aux princes de l'Eglise comme aux princes de la terre, ce que le vénérable serviteur de Dieu inculquait avant tout, c'étaient les vérités fondamentales : Servir Dieu et sauver son âme. A cela s'ajoutait, à la fin du mémoire, un conseil analogue à celui que le cardinal donnait au prince Ladislas : lire assidûment la vie des Saints qui peuvent servir de modèle dans la condition où l'on se trouve; telle, pour un évêque, la vie de saint Charles Borromée, où Bellarmin montre réduit en acte tout ce qu'il a recommandé auparavant.

L'industrie suggérée au prince Ladislas et à l'évêque de Téano était personnellement chère au vénérable serviteur de Dieu, comme on le voit par une lettre (2) qu'il adressa, le 20 février 1617, à l'archevêque de Rouen, François de Harlay. Ce prélat avait supplié le cardinal de lui tracer le portrait d'un saint pasteur. Bellarmin proteste d'abord de son impuissance à enseigner aux autres ce qu'il n'a pas su pratiquer lui-même pendant ses trois années de séjour à Capoue. Il ne

(1) *De officio Principis christiani libri tres... quibus accessit admonitio ad episcopum Theanensem nepotem suum de necessariis Episcopo ad salutem suam in tuto ponendam.* Lugduni, sumptibus Horatii Cardon, 1619. C'est à tort que le P. Sommervogel donne, *op. cit.*, col. 1224, la date de 1612 pour la première édition de l'*Admonitio;* elle fut composée pour Angelo della Ciaia, neveu de Bellarmin, à l'occasion de sa promotion à l'épiscopat de Téano; or il fut préconisé dans le consistoire du 24 février 1616. — Bellarmin fit de ce petit mémoire une seconde rédaction, plus complète que la première, quand il le revit pour l'impression, faite à Cologne en 1619. *Supplementum tomi septimi Operum,* col. 1973.

(2) *Epistolæ familiares,* CXLI. Dans ma traduction, je m'attache au texte italien.

peut qu'indiquer ce qu'il s'était proposé de faire pour tendre à l'idéal rêvé.

Je tenais les yeux constamment fixés sur la vie et les actions de ceux qui ont été d'excellents et de très parfaits archevêques, comme sur un miroir très pur; et je m'appliquais, dans la mesure où Dieu m'aidait de sa grâce, à corriger mes imperfections et à conformer mes actions au modèle qui était sous mes yeux. Aussi j'avais constamment sur ma table la vie de saints évêques et archevêques, tels que saint Ambroise, saint Martin, saint Augustin, saint Germain d'Auxerre, saint Anselme de Cantorbéry, saint Antonin de Florence, saint Laurent patriarche de Venise; et, pour ne pas parler des autres, je lisais avec beaucoup de goût et non moins de fruit la vie de vos deux prédécesseurs, saint Ansbert et saint Ouen, qui remplirent avec tant d'éclat leur devoir de pasteurs; ils pourvoyaient aux besoins des âmes en leur donnant le pain de la parole divine et aux nécessités des corps en distribuant d'abondantes aumônes; en même temps ils cherchaient pour leurs propres âmes un solide aliment dans une oraison fervente. Si Votre Seigneurie Illustrissime veut bien se mirer dans ces saints prédécesseurs et marcher sur leurs traces, elle deviendra infailliblement un saint archevêque. Je ne saurais, en vérité, lui donner de meilleur conseil.

§ 7. — Retraite de 1619 : « De arte bene moriendi ».

Ce fut pendant son avant-dernière retraite (1) que le cardinal Bellarmin composa son dernier opuscule. Il fut imprimé au mois de janvier (2) 1620, à Rome

(1) Dans une lettre, adressée au cardinal Bellarmin le 21 septembre 1619, le P. François Sacchini lui donnait le texte et l'endroit exact d'un passage de Sénèque, où ce philosophe païen parle de la préparation à la mort.

(2) Bellarmin annonçait un hommage d'auteur à son cousin, Antoine Cervin, dans une lettre du 22 février.

et à Anvers, et dédié au cardinal François Sforza, évêque d'Albano. Rien de plus propre que le début de la préface, pour montrer comment l'auteur fut amené à traiter de la *Bonne mort :*

Dans ma retraite où, délivré pour un temps du tracas des affaires publiques, je ne pense qu'à l'éternité, m'étant appliqué à rechercher la raison pour laquelle peu de gens tâchent d'apprendre la chose du monde qu'il faudrait le moins ignorer, qui est la manière de se disposer à la mort, j'ai été plus convaincu que jamais de ce que dit le Sage, Eccl. I, 15, que *le nombre des insensés est infini*. Car peut-on imaginer une plus insigne folie que celle de tant de personnes qui n'épargnent point leur peine pour apprendre et pour exercer toute sorte d'arts, dans l'espérance d'un gain temporel, et qui négligent celui qui seul est capable de leur acquérir des biens immenses et éternels ?... J'ai donc cru que je ferais une bonne œuvre, si je tâchais d'apprendre moi-même, et d'apprendre aux autres, combien il importe de savoir faire une bonne mort.

Avant d'en venir aux instructions et aux préceptes, l'auteur se demande ce qu'on doit penser de la mort : faut-il la compter parmi les biens ou parmi les maux présents ? La réponse est tout entière dans cette conclusion, qui termine la préface : « La mort, considérée comme l'effet du péché, est un mal ; mais par la grâce de Jésus-Christ, qui s'est immolé pour nous sur la croix, elle est devenue un grand bien et un objet digne de nos espérances et de nos désirs. »

La préparation à la mort peut s'entendre de deux façons : de ce qu'il faut faire pendant qu'on se porte bien, c'est la préparation éloignée, ou de ce qu'il faut pratiquer quand la mort est imminente ou du moins menaçante, c'est la préparation prochaine. A cette distinction correspondent les deux parties de l'opuscule. Dans la première, douze règles sont énoncées. Elles se ramènent à certaines dispositions habi-

tuelles à la pratique des vertus et au bon usage des sacrements. Pour bien mourir, il faut bien vivre. Pour bien vivre, il est nécessaire d'être mort au monde ou de vivre à Dieu seul, ce qui suppose la pratique des vertus : d'abord les trois théologales de foi, d'espérance et de charité, puis les morales, notamment la sobriété, la justice, la piété et trois autres qui ont beaucoup de rapport avec les précédentes, la religion, la tempérance et la miséricorde, dont les fruits excellents sont l'oraison, le jeûne et l'aumône. Il faut enfin savoir profiter des sacrements qui ne contribuent pas moins que les vertus à notre salut et à notre perfection.

Dans la seconde partie, le vénérable serviteur de Dieu présente les moyens que, d'après les saintes Ecritures et les écrits des plus anciens Pères, il juge les meilleurs pour se disposer de près à la mort : y penser fréquemment, se représenter le jugement de Dieu, penser souvent à l'enfer, considérer le bonheur du ciel, songer de bonne heure à dresser son testament, faire une bonne confession, recevoir avec dévotion le saint viatique et l'extrême-onction, résister aux tentations du démon qui portent surtout sur les vertus théologales, et pour cela, bien employer les remèdes appropriés, spécialement le remède général de la prière. L'auteur ajoute une instruction sur les moyens préventifs ou les mesures de précaution à prendre contre la mort subite, ou contre la mort toujours menaçante, comme pour les marchands sur mer et les soldats à la guerre, ou contre la mort, non imprévue, mais inévitable, comme pour ceux qui ont été condamnés à la peine capitale.

Enfin après avoir parlé de l'heureuse fin de ceux qui ont su faire ce qu'il faut pour se préparer à bien mourir, et de la malheureuse fin de ceux qui n'ont point voulu apprendre l'art de bien mourir, le pieux cardinal conclut par une double recommandation :

considérer à loisir qu'il y a une différence infinie entre un moment et l'éternité, entre une chose de rien et la chose du monde la plus nécessaire; réfléchir souvent sur la fin heureuse ou malheureuse de ceux qui nous ont précédés et sur la manière différente dont ils ont vécu.

On peut, d'après cette analyse, juger aisément de tout ce que renferme le dernier opuscule du cardinal Bellarmin et quel rapport intime il présente avec les Exercices spirituels. C'est, en réalité, une retraite de première semaine, avec ce qu'entraîne de vie illuminative le programme intégral de la sainteté chrétienne, considérée sous son aspect négatif et positif : « d'abord renoncer à l'impiété, qui éloigne l'homme de Dieu, et réprimer les mauvais désirs qui le portent vers la créature; ensuite pratiquer le bien et garder la loi, qui l'oblige à être sobre et tempérant à part soi, équitable envers le prochain, pieux et religieux à l'égard de Dieu (1) ».

Les sujets, traités directement ou signalés en passant, sont si nombreux et d'ailleurs si connus déjà, qu'il suffit de les indiquer. Considération sur les fins dernières : mort, jugement, enfer et ciel (2). Plan de vie chrétienne, où figurent les pratiques les plus solides : mortification corporelle, méditation quotidienne et travail assidu (3); examen de conscience deux fois par jour (4); confession bien préparée et accompagnée d'une sincère contrition (5), avec mention de la parabole de l'enfant prodigue, comme propre à relever

(1) L. I, c. VI, p. 42.

(2) L. II, c. I à IV, p. 167 ss.

(3) L. I, c. XVI, p. 163 s.

(4) L. I, c. IV et XVI; l. II, c. I, p. 32, 154, 170. — Remarquer encore, à propos de l'extrême-onction, l. II, c. VIII, p. 227 : « Voir combien l'on abuse des cinq sens, qui sont comme autant de fournaises d'imperfections et de péchés. »

(5) L. I, c. XII; l. XII, c. VI, p. 118 s., 208 s.

l'espérance (1); communion fréquente (2). Doctrine sur l'oraison, sa nécessité, ses fruits, sa pratique, avec cette réflexion qui rappelle la troisième addition de saint Ignace : « Quiconque, avec une ferme foi, considère attentivement quelle est la grandeur et la majesté de celui à qui il parle, et quels sont les biens qu'il en espère, ne peut manquer de se présenter devant lui avec de grands sentiments d'humilité, de respect, de dévotion et d'amour (3). » Rappel du véritable esprit de Jésus-Christ, contenu dans les promesses du baptême ou le renoncement aux pompes et aux œuvres du démon (4).

En ce dernier passage, l'influence du livre des Exercices va jusqu'à l'expression. Dans la contemplation des deux Etendards, saint Ignace nous présente le démon comme « l'ennemi mortel de la nature humaine »; il nous le dépeint « sous des traits horribles et épouvantables..., inspirant d'abord aux hommes le désir des richesses, afin de les conduire plus facilement à l'amour du vain honneur du monde, puis à un orgueil sans bornes ». Bellarmin nous montre la plupart des hommes n'aimant que l'éclat et la gloire, à l'instigation du démon; il reprend l'expression d' « ennemi mortel du genre humain »; enfin il nous présente cet ennemi apparaissant aux hommes, surtout à l'article de la mort, sous l'aspect affreux que lui prête saint Ignace (5).

L'accueil fait au traité *de la bonne mort* ne le céda en rien, pour les réimpressions comme pour les traductions, à l'accueil fait à ses devanciers (6). Le

(1) L. II, c. XII, p. 249.
(2) L. I, c. XII; l. II, c. VII, p. 107 s., 216 ss
(3) L. I, c VII, p. 61 s.
(4) L. I, c. X, p. 93 s.
(5) *Ibid.*, p. 93, 95; l. II, c. XI, p. 244.
(6) Sommervogel, *Bibliothèque*, t. I, col. 1244 s.

cardinal Bentivoglio, nonce à Paris, écrivait (1) de cette ville, le 4 juin 1620, à Sir Tobie Matthews (2), gentilhomme anglais résidant alors à Bruxelles : « Les Espagnols sont vraiment d'habiles gens pour composer des livres de spiritualité, et leur langue elle-même, si grave, possède encore, je ne sais comment, une efficacité spéciale pour imprimer les choses. En Italie, cependant, notre Bellarmin n'a pas moins fait triompher sa piété dans ce domaine, qu'il n'a fait admirer sa doctrine en matière de controverse. Il vient de publier un petit livre où il résume *l'art de bien mourir,* art qui l'emporte, sans contredit, sur tous les autres; car, si l'on ne réussit pas en celui-là, que servirait-il d'avoir parfaitement exercé les autres? Dans la pensée que votre Seigneurie n'aura pas encore reçu cet ouvrage, je lui en envoie un exemplaire. »

L'auteur d'une traduction française (3) de l'opuscule, Sébastien Hardy, s'adressait ainsi au vénérable serviteur de Dieu dans sa dédicace, datée du 20 février 1620 : « Monseigneur, Vostre traicté de l'Art de bien vivre, pour heureusement mourir, ne fut pas si tost arrivé à Paris, que ie n'aye fait dessein de le renvoyer sur ses pas, et le vous adresser avec un accoustrement à la Françoise, non si richement estoffé, comme celuy dont il estoit vestu. Il vous tesmoignera, avec actions de

(1) *Raccolta di Lettere del Cardinal Bentivoglio scritte a diversi in tempo delle sue nuntiature di Fiandra e di Francia,* p. 99. Paris, 1635.

(2) Sir Tobie Matthews, fils aîné du Dr Tobie Matthews, archevêque anglican d'York, avait été converti au catholicisme, en 1605 ou 1606, par le P. Robert Parsons. Au mois de mai 1614, il avait reçu les ordres sacrés jusqu'à la prêtrise des mains du cardinal Bellarmin. H. Foley, S. J., *Records of the English Province of the Society of Jesus,* Vol. II, Part I. Collectanea, p. 453.

(3) *L'Art de bien vivre, pour heureusement mourir. Par l'Illustrissime et Reverendissime Cardinal Bellarmin de la Compagnie de Jésus. Mis en François par Seb. Hardy, Parisien, Receveur des Tailles du Mans.* A Paris, chez Guillaume L'Oyson... 1620.

graces immortelles de toute la France, dont ie ne crains point d'estre desadvoüé, que jamais ouvrage ne fut receu avec plus d'applaudissement et de resiouyssance par tous ceux qui ont l'amour et la crainte de Dieu empreinte dans leurs ames, de quelque aage, qualité ou condition qu'ils puissent estre... » Le cardinal répondit (1) : « Acceptez mes remerciements pour la bienveillance qui vous a fait consacrer votre peine à cet opuscule sans valeur, à ne considérer que l'éloquence ou la doctrine; je reconnais seulement qu'il peut être utile aux lecteurs. Pour moi, je le lis souvent et volontiers en ce déclin de ma vie; nul autre motif ne m'a porté à l'écrire, que la grandeur du péril où tous les mortels se trouvent à l'approche du dernier instant. »

Bellarmin trahissait ici le secret de son âme; dans cet écrit il a vraiment parlé de l'abondance du cœur. Entre les pensées dont il vivait, il n'en est peut-être pas, sauf celle du salut de son âme, qui lui fût plus familière que la pensée de la mort. Tous ses opuscules en font foi, particulièrement le traité *Du bonheur éternel des saints* (2) : « Il faut qu'un homme sage et soigneux de son salut, ait à toute heure devant les yeux l'image de la mort, quelque affreuse qu'elle lui paraisse, et qu'il se souvienne qu'il n'y a point d'âge, point de moment où il ne puisse mourir. »

Sur la fin de sa vie, le souvenir de la mort est presque continuel dans la correspondance du cardinal; mais trente ans auparavant, il apparaît déjà. Le 2 janvier 1592, alors qu'il atteignait sa cinquantaine, il écrivait à son frère Thomas (3) : « Nous voilà tous vieux, nous ne pouvons plus nous promettre de longues années ici-bas; il serait bon de penser sérieusement à

(1) *Epistolæ familiares,* CLXXVI.
(2) L. V, c. VI, p. 307.
(3) *Bellarmin avant son Cardinalat.* Lettre 170, p. 322.

la vie qui ne doit jamais finir. » Cinq ans plus tard, le 14 juin 1597, après avoir énuméré divers symptômes avant-coureurs de la vieillesse qu'il expérimentait, il ajoutait (1) : « Si je parle ainsi, ce n'est pas que je désire vivre, car je désire bien plutôt sortir le plus promptement possible de tous ces dangers et mettre mon âme en sûreté, mais je voudrais vous faire comprendre à tous combien peu il faut tabler sur les grandeurs et les dignités, au cas où elles viendraient (2). »

Le traité *de la bonne mort* fut pour Bellarmin le chant du cygne. Il sentait que le temps du repos était venu : « Cet opuscule *De arte bene moriendi* est le sixième (3) de ceux que j'ai composés jusqu'ici pendant mes retraites des six années passées. Ce sera, si je ne me trompe, le dernier, car j'approche de la quatre-vingtième année, au-delà de laquelle, suivant le mot de David, Ps. LXXXIX, 10, *il n'y a plus que peine et douleur.* » Ainsi écrivait-il (4), vers la fin de juillet 1620, à l'évêque d'Oppido, Antoine Césoni.

A ce motif s'ajoutèrent les difficultés que le Maître du Sacré Palais crut devoir faire contre ce traité, à cause de la doctrine professée par le vénérable serviteur de Dieu sur l'obligation de l'aumône. Le P. Eudémon-Joannès parle de cette affaire dans sa déposition juridique (5), mais Bartoli (6) spécifie davantage l'objet de l'attaque ; elle portait sur cette assertion : « Ce que les riches ont de superflu appartient aux pauvres. » Assertion qui formait comme la conclusion et le

(1) *Ibid.* Lettre 229, p. 398.

(2) Il s'agit du cardinalat, que Bellarmin redoutait, désirant « se sauver par la voie de la sainte humilité », comme il l'écrivait à son frère, le 4 octobre 1596. *Ibid.*, Lettre 213, p. 380.

(3) Bellarmin compte ici parmi ses opuscules le *De officio Principis christiani.*

(4) Fonds Bellarmin. *Epist. ital.*, t. I, f. 146v.

(5) *Positio* de 1712... *Summarium*, n. 29, p. 105.

(6) *Della vita...*, l. III, c. XII, p. 373.

résumé d'une doctrine touchée à plusieurs reprises dans l'opuscule.

Je ne nie pas qu'à l'égard des hommes, les riches ne soient vraiment maîtres de leurs biens légitimement acquis, puisque personne ne leur en dispute la possession; mais je soutiens qu'à l'égard de Dieu, ils n'en sont qu'administrateurs, et je le prouve par plusieurs autorités de l'Ecriture... Que chacun donc soit persuadé qu'afin de bien vivre et de bien mourir, il importe de faire souvent réflexion qu'on doit rendre compte des dépenses excessives et superflues, qui se font pour les magnifiques bâtiments, pour le train superbe et nombreux, pour les vêtements trop riches, pour les grands repas et pour beaucoup d'autres choses, à quoi l'on emploie ce que l'on devrait consacrer au soulagement des pauvres et des malades qui, dans l'extrême nécessité où ils sont, crieront tant auprès de Dieu, qu'enfin il les vengera de la cruauté de ces riches avares et voluptueux, qui vivent dans l'abondance et dans la mollesse... Nos biens, hors le nécessaire, ne sont point proprement à nous, mais aux pauvres; et c'est l'opinion commune des Pères et des Docteurs (1)...

L'auteur revient sur le même sujet en traitant expressément du précepte de l'aumône, sous le rapport de l'obligation, de l'utilité et de la pratique.

Quiconque veut se sauver, et faire par conséquent une bonne mort, doit examiner sérieusement, soit en lisant, soit en méditant, soit en conférant avec des personnes de piété et de savoir, s'il est permis de retenir des biens superflus, et s'il ne faut pas nécessairement les donner aux pauvres; quels sont les biens superflus, et quels sont ceux dont on ne se peut raisonnablement passer... Je me contenterai de rapporter quelques passages de l'Ecriture et des Pères, par où l'on verra jusqu'où doit aller l'obligation de

(1) L. I, c. V, p. 34, 40; c. VI, p. 49.

l'aumône... J'ajoute, moi, que quand même on ne tomberait pas d'accord, qu'en toute rigueur de justice, le superflu appartient aux pauvres, on serait toujours obligé d'avouer qu'on ne peut le leur refuser sans violer le précepte de la charité. Or, on est damné aussi bien pour avoir blessé la charité, que pour avoir violé la justice (1).

A plus forte raison cette doctrine s'applique-t-elle aux possesseurs de bénéfices ecclésiastiques. Là, Bellarmin s'appropriait un passage de saint Bernard :

C'est une espèce de sacrilège de ne pas donner aux pauvres les biens qui leur appartiennent. Les bénéficiers ne sont que les administrateurs des revenus de l'Eglise; ils n'en sont point les propriétaires et les maîtres; c'est le patrimoine des pauvres, auxquels ils dérobent, par une injustice et une cruauté sacrilège, tout ce qu'ils en gardent hors le nécessaire pour la nourriture et le vêtement (2).

Le Maître du Sacré-Palais fit opposition à cette doctrine; on alla même jusqu'à la dénoncer au pape Paul V, comme nouvelle et singulière. La chose aurait été de nature à l'indisposer, s'il avait pu soupçonner quelque arrière-pensée de la part de l'auteur; car il avait conservé dans ses papiers (3) les observations respectueuses que Bellarmin lui avait présentées pendant sa retraite de 1612, et le quatrième point portait sur l'usage légitime des revenus ecclésiastiques; le cardinal déplorait, à ce propos, le luxe déployé par certains princes de l'Eglise, en terminant par ce détail d'actualité : « Et hoc ipso anno cœpimus videre currus

(1) L. I, c. IX, p. 86, 87, 89. — La doctrine reparaît incidemment, l. II, c. V, p. 204 : « C'est l'opinion des Pères et des plus célèbres Docteurs, que le superflu appartient aux pauvres, comme nous l'avons fait voir dans le premier livre. »

(2) L. I, c. XIV, p. 128. — La citation de saint Bernard est empruntée à son homélie sur ces paroles de saint Pierre à Notre-Seigneur : *Ecce nos reliquimus omnia.*

(3) *Archivio Borghese,* II, 78, f. 100.

aliquorum cardinalium multo auro fulgentes, et in cubiculis paramenta murorum, lectorum et sedium ex tela aurea, et turbam famulorum a pedibus maximam, et alia id genus ad luxum pertinentia ; quæ utinam magnam partem prælatorum divitum ad tartara non devolvant. »

A l'époque où l'incident se produisit, le vénérable serviteur de Dieu était gravement malade. Il dit alors ces paroles, rapportées par l'un de ses familiers, Jacques Gallo : « Ce sera le dernier opuscule, et ainsi on n'aura plus rien à dire (1). » Un petit mémoire (2) fut rédigé pour sa défense. L'avocat insiste surtout sur deux points qui se rattachent aux principaux endroits ci-dessus rapportés, l. I, c. IX et l. II, c. V. En affirmant l'obligation de distribuer aux pauvres son superflu, le cardinal n'a fait que suivre l'opinion du plus grand nombre des théologiens, dans le cas d'un besoin grave de la part du prochain, et, en dehors de ce cas, celle d'un grand nombre. Sur la question connexe, de déterminer s'il y a obligation de justice ou seulement de charité, l'auteur n'a rien prétendu trancher, son texte le prouve à l'évidence.

Quand Bellarmin, rétabli, put retourner auprès du Pape, le P. Eudémon-Joannès (3) lui conseilla de présenter quelques mots d'explication. Le cardinal refusa nettement : une telle démarche, observa-t-il, aurait pour effet ou de desservir le Maître du Sacré Palais, ce qu'il ne voulait pas, désirant plutôt lui faire du bien, ou de procurer sa propre justification, ce qui ne convenait pas, car moins on l'estimerait, mieux cela

(1) G. Buschbell, dans *Festgabe, enthaltend vornehmlich vorreformationsgeschichtliche Forschungen, Heinrich Finke zum 7. August 1904 gewidmet.* Münster im W., 1904, p. 114.

(2) Fonds Bellarmin. *Lettere e Miscellanee,* f. 327-330 : *P. Laurentii Incuriæ sententia de obligatione distribuendi in eleemosynam bono statui suo superflua.*

(3) *Summarium, loc. cit.*

vaudrait. A l'audience qui suivit, Paul V amena lui-même l'entretien sur l'opuscule, mais le vénérable serviteur de Dieu ne dit pas un mot de ce qui était survenu.

De la retraite de 1620, on peut présumer qu'elle fut comme la répétition de celle qui avait précédé. Le cardinal avait le pressentiment que ce serait la dernière; plus que jamais il voulait se mettre résolument en face de son éternité. Il écrivait, le 11 septembre, au P. François Pavone : « Demain, dimanche dans l'octave de la Nativité de Notre-Dame, je me retirerai au noviciat de Saint-André, pour y faire les derniers Exercices spirituels et me préparer de plus près à la mort (1). » Ce fut, en effet, sa dernière retraite. L'année suivante, il se retira bien, à la fin d'août, à Saint-André, « disposé à y rester tout le mois de septembre, et peut-être jusqu'à la mort, qui ne peut être éloignée (2) ». Mais, au moment même où il traça ces lignes, il était déjà frappé par la maladie qui devait l'emporter moins de trois semaines après, le 21 septembre 1621.

§ 8. — Rapports des opuscules entre eux et avec les retraites du cardinal Bellarmin.

Par l'analyse des cinq opuscules, on a pu se convaincre combien il serait difficile de les faire rentrer dans des cadres correspondant rigoureusement aux quatre semaines des Exercices ou aux trois voies, dites purgative, illuminative et unitive. Il y a, généralement, mélange ou du moins influence des diverses

(1) Santagata, Saverio. *Istoria della Compagnia di Gesù appartenente al Regno di Napoli,* t. IV, p. 161.

(2) Dossier du P. Postulateur, *Bellarmino 9* : lettre du 2 septembre 1621, au P. Bernardin Castori, recteur du Collège germanique.

semaines et des trois voies; ce qui n'empêche pas la prédominance, dans chacun des opuscules, de telle ou telle voie, telle ou telle semaine. Ainsi le premier, *De la montée de l'âme vers Dieu,* où Bellarmin s'inspire à la fois du Fondement et de la contemplation *ad amorem,* appartient en partie à la voie illuminative et en partie à l'unitive, à cette seconde tout particulièrement dans les six derniers degrés, où la considération porte sur l'essence de Dieu et ses attributs. Le second opuscule, *Du bonheur éternel des Saints,* se rattache directement à la voie unitive, mais en fonction de l'illuminative et de la troisième semaine des Exercices; car Bellarmin, comme saint Ignace, relie le terme, qui est la suprême félicité, au moyen, qui est la vie de souffrance en union à Jésus-Christ entrant ainsi dans sa gloire. Le troisième, *Du gémissement de la colombe,* et le cinquième, *De l'art de bien mourir,* reportent davantage l'esprit vers la première semaine, mais on a vu jusqu'à quel point il y a, dans ces deux traités, mélange d'autres éléments. Enfin l'opuscule *Des sept paroles de Jésus en croix* rentre directement, cela va de soi, dans la troisième semaine.

Ces cinq écrits représentent-ils un plan de retraites successives tracé d'avance? Rien n'autorise à l'affirmer; il semble bien plutôt que le vénérable serviteur de Dieu ait été porté vers un sujet, puis vers un autre, par l'attrait de la grâce et les besoins du moment. En ce sens le P. Brignon a pu dire, dans la préface de sa traduction française : « Pour ce qui regarde la suite et la liaison de ces cinq Traités, il est inutile d'en chercher; car les sujets sont tout à fait différents, et ne dépendent en aucune manière les uns des autres. »

D'un autre point de vue, cependant, on a pu, sans forcer la note, signaler une certaine gradation dans la succession des sujets : « Après avoir dressé une échelle *pour monter de la connaissance des créatures à celle du Créateur,* le pieux auteur excite les désirs de l'âme

fidèle en lui décrivant *la félicité éternelle des saints*. Puis, de ces hauteurs où l'a porté l'espérance, il jette un regard sur la réalité présente, sur les misères de l'exil. C'est alors *le gémissememt de la colombe, l'avantage des larmes*. Le testament sublime qui doit les sécher et fortifier l'âme dans les tribulations de l'exil, ce sont *les sept paroles de Jésus en croix*. Détachée de la terre, enflammée des désirs du ciel, saintement attristée, fortifiée par le testament du Sauveur, l'âme peut enfin apprendre *l'art de bien mourir* (1). »

Plus intéressante et plus importante est la question d'application pratique : Comment le cardinal Bellarmin faisait-il ses retraites ? Le texte des opuscules représente-t-il ses exercices ou méditations pendant ce temps de recueillement et de prière ? Rien d'invraisemblable dans cette supposition. Le vénérable serviteur de Dieu se serait inspiré de l'esprit du Directoire, c. X, n. 12; on y dit, en effet, de ceux qui sont plus avancés dans les choses spirituelles et plus exercés dans l'art de méditer : « Comme les dispositions varient et que la mesure n'est pas la même pour tous, il ne semble pas à propos de prescrire quoi que ce soit relativement à la matière des Exercices; chacun pourra prendre pour sujet de méditation ce qu'il jugera utile en vue de la fin qu'il se propose. » Usant de cette liberté et consultant ses besoins spirituels, Bellarmin se serait donné un but particulier dans ses diverses retraites.

Telle est bien l'interprétation du P. Eudémon-Joannès. Dans sa déposition (2), il parle des « opuscules composés par le cardinal pendant les dernières années de sa vie et qui ne sont pas autre chose que les méditations faites par lui chaque année pendant sa retraite de septembre, comme du reste il l'atteste lui-même dans les dédicaces et les préfaces de ces écrits ».

(1) Couderc, *op. cit.*, t. II, p. 291 s.
(2) *Summarium, loc. cit.*

Plusieurs expressions de Bellarmin, déjà rappelées, semblent confirmer cette manière de voir; en particulier, cette phrase dans la préface du troisième traité : « Mon dessein est donc d'employer le temps de cette retraite à rechercher dans l'oraison et la méditation, ce que l'Eglise nous enseigne touchant le gémissement salutaire de la colombe. »

Toutefois, entendue d'une façon rigoureuse, cette interprétation ne répondrait pas à l'entière vérité des faits. Plusieurs indices prouvent d'une façon péremptoire que les considérations développées dans les opuscules ne représentent pas toute la matière ni ne révèlent le caractère intime des méditations du pieux cardinal. Pendant sa retraite de 1612, il soumit, le 13 octobre, au pape Paul V quelques considérations, déjà signalées, sur la réforme de l'Eglise. Voici le début de sa lettre : « Très saint Père. Dans cette retraite que je fais ici, après avoir considéré attentivement les quatre fins dernières de l'homme, la vie et la passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ et, en particulier, les péchés de ma vie entière, j'ai trouvé entre autres manquements une vaine crainte qui m'a toujours empêché de parler, pour ne point offenser Votre Sainteté. »

L'année où il composa le traité des *Sept paroles*, c'est-à-dire en 1617, Bellarmin écrivit à son confesseur, le P. François Rocca, une lettre (1) qu'il terminait ainsi : « Que Votre Révérence prie Dieu pour moi, afin que je fasse avec fruit ces saints exercices. Ce matin j'ai médité sur le jugement particulier, qui suit immédiatement la séparation de l'âme d'avec le corps, et je suis sorti de là grandement effrayé à la pensée qu'il faudra rendre compte des paroles oiseuses et des omissions. » La lettre est datée du 9 septembre; la retraite du cardinal était donc peu avancée. Or, dans le traité lui-même, il n'est question du jugement par-

(1) Dossier du P. Postulateur, *Bellarmino* 6v.

ticulier que très tard, d'une façon incidente et succincte, qui rappelle seulement la vive impression faite sur le vénérable serviteur de Dieu par la méditation antérieure; il dit, en expliquant le premier fruit de la sixième parole : « Ce qu'il y a de certain, c'est qu'au jugement particulier, qui ne peut être éloigné, il faut que vous rendiez compte, non seulement de vos principales fautes, mais de la moindre parole oiseuse, qui vous aura échappé (1). »

Le cardinal Alexandre Orsini, compagnon de retraite de Bellarmin cette même année, nous fournit un témoignage confirmatif et plus précis encore. « Je me souviens, a-t-il raconté (2), qu'étant avec lui à Saint-André, j'allai le trouver un jour qu'il avait médité le matin sur l'Annonciation; aussitôt il se mit à me parler de ce mystère sur un ton très pénétré, il ne pouvait tarir sur le sujet, son visage même s'était enflammé d'une façon inaccoutumée; j'en conclus que Notre-Seigneur l'avait, ce matin-là, particulièrement favorisé de lumières surnaturelles et de saintes affections. »

Ces faits démontrent que le vénérable serviteur de Dieu n'oubliait pas dans ses retraites les méditations du livre des Exercices, soit qu'il les suivît toutes méthodiquement, soit que du moins il s'attachât aux principales, conformément au conseil donné par le Directoire, c. X, n. 2. Le contenu des opuscules peut représenter des méditations annexes ou, plus vraisemblablement, des considérations sur les sujets qui avaient frappé davantage le retraitant pendant la méditation proprement dite ou qu'il jugeait plus utile de reprendre comme matière de ses réflexions. N'est-ce pas là, en définitive, ce que l'auteur des opuscules insinue lui-même en plusieurs endroits? Dans la préface du second, *Sur le bonheur éternel des saints :*

(1) L. II, c. XIII, p. 218.

(2) *Positio* de 1712... *Summarium*, n. 28, p. 78.

« Mon dessein, dit-il, est donc de marquer ici les pensées que Notre-Seigneur m'inspirera sur ce sujet et de les mettre par écrit pour en conserver la mémoire. » Et dans la préface du quatrième, *Sur les sept paroles :* « Ce qui fait toute mon occupation dans ma retraite, c'est de méditer sur les saintes Ecritures (1), et de marquer par écrit les bons sentiments qu'il plaît à Dieu de me donner dans les communications familières que j'ai avec lui. »

La phrase, empruntée à la préface du troisième opuscule et citée plus haut, semble, il est vrai, aller plus loin ; mais il faut remarquer qu'une page auparavant, Bellarmin avait écrit en rappelant son opuscule précédent, *Sur le bonheur éternel des saints :* « Cette année, comme je songeais *dans ma retraite* aux moyens de l'acquérir, ce souhait du prophète m'est venu à la pensée : *Qui me donnera des ailes semblables à celles de la colombe,* etc. ? » Paroles qui suggèrent l'idée, non pas précisément d'un sujet de méditation principal et fixé à l'avance, mais plutôt d'une considération qui se surajoute et s'adapte, sous forme d'application pratique, au cours habituel des Exercices.

Quoi qu'il en soit de cette dernière hypothèse et de la manière précise dont le cardinal Bellarmin faisait ses retraites annuelles, deux points ressortent clairement de l'analyse donnée des cinq opuscules : le rapport intime qui existe entre leur contenu et le

(1) Bellarmin aimait particulièrement à méditer sur les saints Evangiles. C'est à son instigation que le P. Barthélemi Ricci, de Castelfidardo, composa et publia, en ayant surtout en vue la pratique quotidienne de l'oraison, une sorte de concordance des quatre Evangiles, sous ce titre : *Vita D. N. Jesu Christi ex verbis Evangeliorum in ipsismet concinnata...* Romæ, apud Barthol. Zanettum, 1607. Dans la dédicace, adressée au cardinal Bellarmin, l'auteur lui rapporte tout l'honneur de l'entreprise : « *En tibi, Amplissime Cardinalis, Vitam Christi D. N. ad eum modum digestam, quem suasisti.* »

texte des Exercices; puis, l'influence continuelle et diversement reconnaissable, que la doctrine de saint Ignace a exercée sur l'auteur de ces écrits.

§ 9. — Le côté pratique des Exercices dans les opuscules et les retraites du cardinal Bellarmin.

Saint Ignace de Loyola fut, à un degré peu commun, homme d'action. Cette tendance se révèle dans les documents subsidiaires qu'il a joints au texte des méditations; vrais principes de direction ou d'orientation pratique, dont la portée dépasse de beaucoup le temps de la retraite. Telles, en particulier, les différentes règles que le livre des Exercices contient, pour le discernement des esprits et les scrupules, pour le choix d'un état ou la réforme de la vie, pour la distribution des aumônes et la tempérance, pour le maintien et le contrôle du sens catholique.

La nature et la destination des opuscules du cardinal Bellarmin nous avertissent de n'y pas chercher un exposé méthodique ou complet de tous ces documents. Parfois c'est une application rapide et de circonstance; ainsi, l'esprit des règles de tempérance anime les réflexions faites, dans le traité de la *Bonne mort* (1), sur l'intempérance dans le manger et le boire, à propos de l'abus des sens extérieurs, rappelé par la formule de l'extrême-onction. D'autre fois l'influence est plus directe et plus profonde; quelques rapprochements en convaincront le lecteur.

1. *Discernement des esprits et scrupules.* — Bellarmin signale ce mélange ou cette alternative de consolations et de désolations, qui semble être la loi des justes ici-bas. Il en est des consolations divines pour

(1) L. I, c. XVI, p. 158 s.

nous, comme des rayons de la lune, qui tantôt éclaire beaucoup, tantôt éclaire peu, et quelquefois n'éclaire point du tout.

Dieu illumine toujours les anges et les âmes bienheureuses dans le ciel, où le jour ne manque point, et où, comme dit saint Jean, Apoc. XXI, 26, *il n'y a jamais de nuit;* mais dans ce lieu de bannissement, qui est un lieu de ténèbres, parmi lesquelles nous marchons avec le flambeau de la foi et à la faveur des Ecritures, que saint Pierre, I Petr. I, 19, dit *être semblables à une lampe qui luit dans l'obscurité;* dans ce lieu, dis-je, tantôt l'Esprit nous console et nous favorise de ses lumières, tantôt il nous laisse sans consolation et comme au milieu d'une nuit obscure. Tu ne dois pourtant, ô mon âme, ni t'affliger trop, lorsqu'il semble te vouloir abandonner, ni te réjouir excessivement, lorsqu'il daigne te visiter et te remplir de saintes délices. Car ce ne sont pas seulement les gens tièdes et imparfaits, comme nous, qui sont sujets à une éternelle vicissitude de consolation et de tristesse, de jour et de nuit, de lumière et de ténèbres : l'Apôtre même, ce vase d'élection..., disait quelquefois, II Cor. VII, 4 : *Je suis plein de consolation...*; quelquefois aussi il disait en gémissant, Rom. VII, 23 : *Je sens dans mon corps une loi toute contraire à celle de mon esprit* (1)...

Le vénérable serviteur de Dieu rappelle, on l'a déjà vu, le rôle des bons anges dans l'économie du salut, l'action bienfaisante qu'ils exercent sur nous ici-bas (2). Il parle aussi des démons, pour dire leur ruse, leur puissance, leur nombre effrayant, les pièges qu'ils nous tendent (3), les illusions dans lesquelles ils s'efforcent de nous faire tomber, surtout au moment de la mort, en nous tentant soit de désespoir, soit de

(1) *Montée de l'âme.* VII^e degré, c. VI, p. 157 s.
(2) *Ibid.* IX^e degré, c. VI, p. 204 ss.
(3) *Gémissement,* l. II, c. XI, p. 288 ss.

présomption, d'après le point qu'il juge le plus faible (1). Le remède général se trouve dans la défiance de nous-mêmes et dans la prière, qui, en mettant Dieu de notre côté, fera du démon un adversaire plus tapageur que redoutable : « C'est un lion rugissant, mais enchaîné; Dieu, qui tient la chaîne, ne la lâche qu'autant qu'il lui plaît et qu'il le juge à propos pour le bien de ses élus (2). » A la prière doit se joindre l'exercice des vertus plus directement attaquées. Il faut surtout prendre garde de raisonner avec le démon; qu'on lui oppose une foi simple et soumise, comme ce mourant, entrepris sur l'objet de sa foi, qui sortit victorieux grâce à cette unique réponse : « Je crois ce que croit l'Eglise; l'Eglise croit ce que je crois (3). »

Ce que Bellarmin dit ici de la simple soumission de l'esprit aux enseignements de l'Eglise, comme remède dans les tentations contre la foi, il le disait également de l'obéissance ou soumission de jugement dans cet autre genre de tentations ou d'épreuves qui se nomment scrupules. Nous en trouvons une preuve, accompagnée d'un témoignage de sa propre expérience, dans une lettre (4) qu'il écrivit au P. François Pavone, le 28 septembre 1620, pendant sa dernière retraite à Saint-André. Un napolitain, pénitent de ce Père, s'était adressé au cardinal, sous le voile de l'anonyme, pour lui demander un remède contre les scrupules dont il était affligé. « Faites-lui savoir, de ma part, répondit l'homme de Dieu, que je n'ai qu'un remède à lui donner : croire à son Père spirituel. C'est le remède ordinaire, dont notre B^x^ Père Ignace fit personnellement l'expérience et qu'il a enseigné aux autres. Moi aussi j'en ai fait l'expérience pendant ma jeunesse, et

(1) *Bonne mort*, l. II, c. X et XI, p. 334 ss.
(2) *Ibid.*, c. XIII, p. 253.
(3) *Ibid.*, c. IX, p. 229 ss.
(4) Santagata, *op. cit.*, t. IV, p. 161.

je m'en suis bien trouvé. Ce brave homme doit d'ailleurs se persuader que, tout en étant cardinal, je ne pourrais lui donner de meilleur ni même d'aussi bon conseil que Votre Révérence, beaucoup plus expérimentée dans la pratique du confessionnal. »

L'humble cardinal croyait assurément ce qu'il disait. Il n'en est pas moins vrai qu'il eut à se prononcer dans des cas difficiles et fit preuve d'une grande prudence et d'un rare don de discernement. En 1582, le cardinal de Sainte-Séverine, Jules-Antoine Santori, grand Inquisiteur, le fit désigner avec saint Philippe de Néri et le P. François-Marie Tarugi, plus tard cardinal, pour examiner la Sœur Ursule Benincasa, dont les visions et les prophéties étaient diversement appréciées (1). Pendant son provincialat de Naples, il se fit beaucoup de bruit en cette ville au sujet des prodiges bizarres qu'on disait avoir lieu dans l'église des Récollets, Sainte-Marie-la-Neuve. Bellarmin rendit, le 13 septembre 1596, une ordonnance pour enjoindre à ses subordonnés de garder en cette affaire la plus grande circonspection. Huit jours après, l'archevêque de Naples recevait de Rome une lettre prescrivant des mesures sévères contre les pratiques en question (2). Dans une autre circonstance, le vénérable serviteur de Dieu fut appelé à donner son avis sur les révélations attribuées au B^x^ Amédée, Frère Mineur. Il releva une quarantaine de propositions, erronées ou bizarres, suivies de ce jugement final : « On attribue tous ces dires à une révélation de l'ange Gabriel; si ce n'étaient pas là de pures imaginations, il faudrait conclure des propositions 21 et 39, que cet ange ignore le grec et l'hébreu (3). »

(1) *Bellarmin avant son Cardinalat.* Lettre 89, p. 129, note 2.

(2) *Ibid.* Lettre 200, p. 362, note 2.

(3) Fonds Bellarmin. *Autogr. divers.* Voici le texte des propositions visées : 21. Maria Salome fuit uxor Zebedæi, et filia viri, qui dicebatur Salome. — 39. Uriel interpretatur bonum consilium.

2. *Election et réforme de vie.* — Dans ses opuscules, Bellarmin ne se proposait pas de diriger les autres dans le choix d'un état, pas plus qu'il ne se proposait de chercher sa propre vocation. Ce n'est qu'incidemment qu'on y trouve des remarques s'appliquant ou pouvant s'appliquer à l'élection d'un genre de vie; comme dans ce passage, qui fait souvenir du premier et du second temps dont parle saint Ignace :

Il faut savoir qu'entre ceux que Dieu appelle à la foi et à la perfection chrétienne, il y en a qu'il éclaire et qu'il attire à lui si subitement, qu'ils se sentent tout à coup pleins de foi, pleins d'amour de Dieu, pleins de zèle pour le salut du prochain, pleins d'une ferme espérance d'obtenir la vie éternelle. Il y en a d'autres que le Saint-Esprit prévient par sa grâce, mais sans leur montrer son trésor caché. Il le leur découvre pourtant peu à peu. Il leur inspire d'abord un ardent désir de connaître la vérité, et par de secrètes inspirations, il les dirige et les instruit, jusqu'à ce qu'ils l'aient connue. Cette conduite différente paraît clairement dans la conversion de saint Paul et dans celle de saint Augustin (1)...

Le cardinal se préoccupe davantage d'arrêter ceux qui aspireraient à la conduite des âmes ou aux dignités ecclésiastiques sans vocation ou pureté d'intention.

Dieu qui sait ce que chacun a de forces, c'est-à-dire, de prudence, d'intelligence, de charité et de zèle, ne donne les âmes à conduire qu'à ceux qu'il voit propres pour ce ministère. Chacun doit donc prendre garde à ne pas s'ingérer témérairement dans un emploi de cette importance. Il est dangereux surtout d'aspirer aux prélatures, à moins que d'y être appelé par celui qui distribue les talents et qui les donne à ceux qu'il en juge dignes. Sans cela, on succombera sous un fardeau si pesant, et en vain

(1) *Bonheur éternel*, l. V, c. II, p. 254.

s'excusera-t-on sur sa trop grande faiblesse. Car Dieu ne se contentera pas d'une si mauvaise raison. Qui vous a contraint de vous en charger ? répondra-t-il, n'est-ce pas vous qui, par une aveugle ambition, l'avez désiré, l'avez recherché, l'avez demandé ? (1).

Appelé lui-même par le vicaire de Jésus-Christ à régir l'église archiépiscopale de Capoue, le vénérable serviteur de Dieu se considère dès lors comme tenu de rester à son poste, tant qu'un ordre contraire ne lui rendrait pas sa liberté. En 1604, son grand et saint ami, le P. Jean-Baptiste Carminata, lui conseilla de démissionner et de retourner à Rome : « Mais, répliqua l'archevêque (2), j'ai appris dans la Compagnie la doctrine de ce saint homme, le B^x^ Père Ignace, sur l'indifférence que tous doivent avoir et la disposition à se laisser guider par les supérieurs ; aussi, n'ayant pas recherché cette église, ce ne serait pas bien, me semble-t-il, de la laisser sans un ordre du supérieur. Saint Paul dit, comme vous le savez parfaitement : *Solutus es ab uxore, noli quærere uxorem ; alligatus es uxori, noli quærere solutionem.* J'ai suivi l'avis de l'Apôtre sur le premier point ; pourquoi ne le suivrais-je pas sur le second ? »

Trois fois le cardinal Bellarmin prit part à la création du Souverain Pontife. Avec quelle rigueur il resta fidèle, en ces circonstances, aux règles d'une élection pure et sainte, suivant la doctrine de saint Ignace, ses collègues de conclave l'ont attesté. « Vous avez été demander à Bellarmin son vote pour le candidat qui vous est cher, disait le cardinal Cesi au cardinal Scaglia. C'est du temps perdu : Bellarmin ne donne son vote qu'à la plus grande gloire de Dieu. » Au cardinal de Sainte-Suzanne, trop pressé d'entrer en

(1) *Bonheur éternel*, l. V, c. IV, p. 275.

(2) Dossier du P. Postulateur. Lettre de Bellarmin au P. Carminata, 16 août 1604.

matière, le vénérable serviteur de Dieu répondit doucement : « Lorsque nous aurons tous communié et prié Dieu de nous aider à faire une bonne élection, nous donnerons notre voix à celui que Dieu nous inspirera de choisir (1). » Le cardinal Alexandre Orsini témoigne de la même disposition, pour le conclave où Grégoire XV fut élu : « Quand nous fûmes réunis pour élire le pape : De grâce, me dit-il, prenons le temps de faire d'abord oraison là-dessus (2). »

Aussi Bellarmin pouvait-il en toute confiance adresser le billet suivant à ses frères en religion, réunis à Rome au mois de novembre 1615 pour donner un successeur au P. Aquaviva : « Je vous dis, à vous mes amis : Ne craignez ni ne désirez le commandement, car c'est à Dieu qu'appartient le royaume, il le donnera à qui bon lui semblera, et déjà il a fixé irrévocablement dans sa pensée celui auquel il le donnera. Mais craignez plutôt d'offenser Dieu par imprudence ou par quelque affection désordonnée dans le choix que vous ferez; je vous le dis en vérité, voilà ce qu'il faut craindre. Désirez et demandez que Dieu vous montre dans la prière son élu, et qu'il dirige vos actions selon son bon plaisir. L'avis que je vous donne, je l'ai suivi moi-même dans une élection de plus haute portée ; je ne m'en suis repenti ni ne m'en repentirai jamais (3). »

Mais ce qui préoccupait au plus haut point le vénérable serviteur de Dieu, c'était la perfection d'un chacun dans son état, de ceux surtout qui avaient droit à sa particulière sollicitude. Ses biographes ont relevé le zèle qu'il déploya, comme archevêque de Capoue, pour faire disparaître certains abus et déve-

(1) Couderc, *op. cit.*, t. II, p. 25 et 303.

(2) Dossier du P. Postulateur. *Bellarmino 8o.* (Fatti del Card. Bellarmino.)

(3) *Epistolæ familiares,* CXXVI.

lopper la piété dans les ecclésiastiques et les religieux soumis à sa juridiction. Comme protecteur des Célestins, il fit preuve du même zèle; parmi les règlements dressés sous son influence, le relèvement des études, la pratique de l'oraison mentale et la bonne formation des novices tiennent une place notable (1). Comme cardinal, intéressé par devoir d'état au bien général de l'Eglise, il ne désira rien tant que la réforme du clergé. La colombe gémit tantôt sur la négligence, tantôt sur l'avarice ou le luxe des pasteurs. Bellarmin les invite à considérer attentivement ce que saint Bernard a écrit sur ce sujet à un archevêque de Sens et ce que saint Cyprien a dit de certains prélats de son temps; puis, montrant un idéal de vrai pasteur en la personne de saint Charles Borromée, il présente tout à la fois le mal et le remède dans une antithèse, où les traits sont fortement accentués.

Ceux-ci négligeaient le ministère de la prédication, si propre aux évêques, et lui ne cessa de prêcher qu'en cessant de vivre. Ils abandonnaient leur troupeau, pour aller faire un trafic honteux dans les provinces éloignées, et lui ne quitta jamais le sien, à moins que ce ne fût pour le bien du troupeau et dans la seule mesure du nécessaire. Ils laissaient les pauvres sans secours; et lui vendait tout, pour avoir de quoi subvenir à leurs besoins... Ils n'étaient nullement touchés de ne voir ni piété dans les prêtres, ni foi sincère dans les ministres de l'Eglise, et lui travaillait jour et nuit à réformer le clergé, à rétablir dans son diocèse la discipline ecclésiastique; et c'est pour cela qu'il a fait tant de statuts et d'ordonnances si sages qui serviraient de règle à la postérité. Ils marchaient d'une manière pompeuse et pleine de faste, parés des biens du Seigneur, quoiqu'ils se missent peu en peine de ce qui regarde le

(1) *Epistolæ familiares,* XCIX ; lettre du 10 juin 1613, au P. Charles Campigni, provincial des Célestins.

service du Seigneur, et lui, hors les marques de sa dignité, paraissait vêtu pauvrement, toujours occupé des choses de Dieu, prêchant et catéchisant en toute occasion, et passant souvent la nuit en prières (1)...

Nul doute que ces passages ne reflètent les pensées habituelles du cardinal Bellarmin et les préoccupations qu'il portait dans ses retraites, notamment en ce qui concerne le bon usage des revenus ecclésiastiques et la fuite du luxe ou des superfluités. Ses biographes racontent (2) avec quelle scrupuleuse délicatesse il détermina, lors de son élévation au cardinalat, les plus petits détails de sa maison, appliquant à la lettre les principes posés par saint Ignace, à la suite des règles d'élection, quand il recommande aux personnes constituées en dignité dans l'Eglise, de réfléchir « attentivement, à l'aide des exercices précédents et d'après les modes d'élection que nous avons exposés, quelle doit être sa maison et quel le nombre de ses domestiques; comment il doit les conduire et les gouverner; comment il est de son devoir de les instruire par ses discours et par ses exemples; de même, quelle partie de ses revenus il peut employer aux besoins de sa famille et de sa maison, et quelle autre il doit distribuer aux pauvres et consacrer aux bonnes œuvres (3) ».

Les mêmes préoccupations se trahissent souvent et d'une façon notable, dans ses retraites postérieures. C'est pendant celle de 1612 qu'il écrivit au pape Paul V, pour soulager sa conscience en lui soumettant quatre observations, relatives à la résidence des évêques,

(1) *Gémissement*, l. I, c. IV, p. 166 s.

(2) Voir, par exemple, Couderc, *op. cit*,, l. III, c. II. Un cardinal religieux; t. I, p. 275 ss.

(3) Ce qui a été dit plus haut, § 7, de la doctrine de Bellarmin sur l'obligation qu'ont les riches de distribuer aux pauvres leur superflu, montre surabondamment combien il avait pris au sérieux les règles de saint Ignace pour la distribution des aumônes.

à la concession des dispenses de mariage, à la multiplicité des bénéfices et à l'usage des biens ecclésiastiques. Dans la dernière, il rappelait que, d'après le concile de Trente, Sess. XXV, c. I, les évêques et les cardinaux doivent se contenter d'une table frugale et d'un train de maison simple; qu'ils ne doivent pas enrichir leurs parents à l'aide des revenus ecclésiastiques, mais peuvent seulement, si ces parents sont pauvres, leur faire quelque aumône, comme aux autres pauvres, pour les tirer du besoin ou les soulager, non pour les enrichir. » Puis il ajoutait : « Mais aujourd'hui, nous voyons peu de cardinaux ou d'évêques riches qui ne cherchent pas à enrichir leurs parents et à se fournir de meubles très précieux, » et là venait ce qui a été dit plus haut, p. 119, du luxe de certains cardinaux.

C'est pendant sa retraite de 1614 qu'envisageant l'hypothèse, nullement souhaitée, « quod non cupio, et precor Deum, ut non accidat », d'une promotion au souverain pontificat, le vénérable serviteur de Dieu s'engagea par vœu (1) à éviter tout ce qui sentirait, de près ou de loin, le népotisme; il terminait par cette résolution, relative à ses parents : « Je ne les enrichirai pas non plus; je me contenterai de les aider à vivre décemment selon leur condition. » Dans le petit mémoire qu'il composa en 1616 pour son neveu, Ange della Ciaia, deux questions, sur neuf traitées, concernent la conduite que l'évêque doit tenir à l'égard de ses parents et l'usage qu'il doit faire des revenus ecclésiastiques.

Sur ce dernier point la délicatesse du vénérable serviteur de Dieu touchait au scrupule; on peut en juger par ce récit du cardinal Orsini (2) : « Je me

(1) On trouvera dans le P. Couderc, *op. cit.*, t. II, p. 226 ss., la traduction française de ce vœu en même temps qu'un exposé de l'attitude du cardinal à l'égard de ses parents.

(2) Dossier du P. Postulateur. *Bellarmino 80.*

souviens que visitant un jour le cardinal Bellarmin dans son palais, je le trouvai un peu perplexe. Il avait écrit à une servante de Dieu en lui détaillant toutes les dépenses qu'il faisait dans sa maison, pour qu'elle lui dît s'il y avait quelque chose de trop. La réponse avait été, que d'avoir trois paires de chevaux semblait du superflu. En me racontant cela, le cardinal se mit à exposer les raisons qui nécessitaient les paires de rechange ; à supposer qu'un cheval se trouvât fourbu, il n'aurait plus été possible d'aller décemment aux chapelles pontificales, aux consistoires et aux congrégations. Pour moi, sachant fort bien qu'il s'agissait d'une pure délicatesse de conscience, je lui dis qu'il n'y avait pas lieu de se préoccuper, et que cette bonne servante de Dieu était mal informée des obligations du cardinal. » Ce qui n'empêcha pas qu'à un moment donné, la troisième paire de chevaux ne fût sacrifiée.

3. *Règles d'orthodoxie.* — On peut aisément présumer que l'auteur des *Controverses* s'était tout particulièrement pénétré des principes posés par le fondateur de la Compagnie de Jésus « pour ne s'écarter jamais des véritables sentiments que nous devons avoir dans l'Eglise militante ». De fait, toutes ces règles, sauf deux qui n'ont pas ici d'application (1), se retrouvent en substance dans les opuscules du cardinal Bellarmin.

S'attacher bonnement à la croyance de l'Eglise catholique : telle est la formule de la foi humble et soumise, que nous avons déjà rencontrée. La raison de cette attitude se tire de la mission même de l'Eglise et de l'assistance divine dont elle est assurée : « Tant de choses si miraculeuses que Dieu a faites ou qu'il a promis de faire, doivent nous faciliter la croyance de celles que l'Eglise nous enseigne, puis-

(1) Les règles 11e, sur la théologie positive et scolastique, et 12e, sur les comparaisons entre saints.

qu'elle est selon saint Paul, 2 Tim. III, 15, *la colonne et l'appui de la vérité* (1)... Quiconque considérera bien ces raisons, n'aura point de peine à tenir pour indubitable ce que l'Eglise, qui est *gouvernée par le Saint-Esprit,* nous oblige de croire (2). » C'est sous cet aspect que l'Eglise nous apparaît déjà dans les Sermons de Louvain, quand l'orateur l'appelle « notre pieuse mère l'Eglise catholique, *instruite par le Saint-Esprit* (3)..., l'Eglise catholique notre mère *très sage* (4) ».

Aussi quelle franche opposition à l'esprit novateur dans ce passage, où plus de la moitié des règles d'orthodoxie (5) se trouve résumée :

La foi catholique enseigne qu'il faut éviter tout péché, quand ce ne serait qu'une parole oiseuse, et que si l'on vient à tomber dans quelque faute notable, il y a obligation de s'en confesser à un prêtre; que Dieu veut qu'on obéisse aux supérieurs qui tiennent sa place, bien qu'ils commandent des choses pénibles et qui mortifient la chair; qu'on doit essayer de se rendre digne de la gloire du paradis et de la couronne de justice, qui est le prix des bonnes œuvres; que les prêtres sont obligés d'observer le célibat, et les personnes religieuses de garder leurs vœux. Les hérétiques, ennemis de la mortification chrétienne et fauteurs du libertinage, ont aboli toutes ces lois saintes et ont prêché hautement que la foi seule est nécessaire au salut, et qu'un chrétien, quelque scélérat qu'il soit, ne saurait périr, s'il ne renonce à la foi; qu'il n'est pas

(1) *Bonne mort,* l. II, c. IX, p. 248.

(2) *Ibid.,* l. III, c. X, p. 177. Cf. *Sept Paroles,* l. II, c. X, p. 190 : « La sainte Eglise, inspirée d'en haut et instruite par les saintes Ecritures. »

(3) *Concio* III. *De dominica prima Adventus,* deuxième sermon, p. 15.

(4) *Concio* V. *De dominica secunda Adventus,* deuxième sermon, p. 30.

(5) Règles 2, 4, 5, 6, 7, 9, 10, 15, 16, 17.

besoin de se confesser de ses pêchés à un prêtre, et qu'il suffit de les confesser à Dieu ; que la contrition n'est point nécessaire, et que c'est assez d'avoir je ne sais quelles frayeurs intérieures ; que les pénitences et les œuvres satisfactoires sont inutiles ; qu'il est libre aux prêtres de se marier, et aux personnes religieuses de violer leurs vœux ; que les supérieurs ecclésiastiques n'ont pas le pouvoir d'obliger les peuples à de certaines œuvres qu'ils leur ordonnent pour la satisfaction de leurs fautes et pour le bien de leurs âmes. Par toutes ces fausses et pernicieuses maximes ils ont élargi le chemin de la perdition, et ils y ont attiré après eux une infinité d'impies et de libertins (1).

Beaucoup des pratiques rappelées ici, et d'autres encore, sont recommandées ou défendues dans les opuscules. Telles, on l'a vu, la confession, la communion fréquente, l'assistance à la messe (2). De même les chants sacrés, les cérémonies religieuses, la récitation des heures canoniales (3). Le pieux auteur se fait même l'avocat de ces observances auprès des catholiques, pour les prémunir contre la routine et la négligence.

L'Eglise ordonne aux ecclésiastiques et aux religieux de chanter ou de réciter les sept heures canoniales. Elle recommande aussi à tous les fidèles de faire quelques prières, et surtout de dire souvent le *Pater noster* et l'*Ave Maria* (4)...

Les louanges qu'on donne à Dieu et dont on lui fait une espèce de sacrifice dans un cœur embrasé du feu de la charité, montent jusqu'à lui, et obtiennent de son infinie miséricorde une abondance de lumières, qui découvre aux âmes justes le vrai chemin du salut et de la béatitude éternelle. Malheur à ceux qui se privent de cet avantage

(1) *Bonheur éternel*, l. III, c. VI, p. 155.
(2) *Bonne mort*, l. I, c. XII, XIII, XIV, p. 107, 118, s., 129 s.
(3) Règle 3.
(4) *Sept Paroles*, l. II, c. X, p. 188.

par la négligence qu'ils apportent à la prière et à l'office divin, où ils assistent sans goût et sans dévotion ! Car ils ont toute la fatigue de la psalmodie et des prières publiques, comme les autres, et ils n'en ont pas comme eux, le fruit, qui est la joie intérieure, qu'on peut appeler un avant-goût du bonheur des saints (1).

La virginité est louée, comme celle d'entre les vertus « qui, peut-être, fait que l'on s'approche du Seigneur avec moins de crainte et avec plus de confiance. Voilà pourquoi saint Jean dit, Apoc. XIV, 4, que *les vierges suivent l'Agneau partout où il va,* et saint Paul tâche d'inspirer aux fidèles l'amour de la continence, en leur disant, I Cor. VII, 32 : Si un homme n'est pas marié, il s'applique à servir Dieu, et pense aux moyens de lui plaire, etc. (2). » Loué également l'état religieux, dont « c'est le grand avantage... de pouvoir mener ici-bas une vie tout angélique, et se rendre digne par là de jouir du même bonheur que les anges dans le ciel (3) ».

Aussi les parents sont-ils exhortés à ne pas contrarier la vocation de leurs enfants : « Que s'ils sont appelés de Dieu à l'état ecclésiastique ou à quelque ordre religieux, le père et la mère doivent bien se garder d'y mettre obstacle, de crainte de s'opposer à la volonté du Seigneur, qui a créé toutes choses. Il faut au contraire qu'ils les lui consacrent (4)... » Quant aux religieux, ils ne doivent rien tant estimer que leur vocation. « Je vous prie de lire attentivement les vies

(1) *Bonheur éternel,* l. II, c. VII, p. 93. Voir aussi le *Gémissement de la colombe* sur le même sujet, l. I. c. XII, p. 77, et sur « la négligence et l'indévotion de quelques prêtres, qui célèbrent avec si peu de respect et de bienséance, qu'à les voir, il semble qu'ils ne croient pas que Dieu soit présent ». L. II, c V, p. 184.

(2) *Bonne mort,* l. I, c. IV, p. 25.

(3) *Sept Paroles,* l. II, c. XXIV, p. 288.

(4) *Ibid.,* l. I, c. XI, p. 100 s.

des saints Pères et de méditer soigneusement sur les bienfaits du Dieu très bon et très grand, par qui vous fûtes appelé à un si haut degré de la vie chrétienne; ne vous laissez point ravir la récompense qu'il vous a préparée pour tant de travaux et d'épreuves (1). » Telle fut la réponse du cardinal à quelqu'un qui, sous prétexte de santé, demandait à être relevé de ses vœux de religion.

Louées encore les pratiques de dévotion et de mortification que saint Ignace rappelle dans la règle sixième et les suivantes. Culte des saints (2) qui règnent au ciel avec Dieu, et surtout de Marie, Mère de Dieu, car « la dévotion envers la très sainte Vierge n'est pas un des moindres signes de prédestination (3) ». Entretien et fondation de lieux sacrés ou de bienfaisance, tels qu'églises, monastères, hôpitaux, collèges pour l'instruction de la jeunesse (4). Œuvres satisfactoires, comme jeûnes, aumônes et sacrifice de la messe, particulièrement à l'intention des âmes du Purgatoire (5). Observation des préceptes de l'Eglise notre mère, « quelque difficulté qu'on y trouve (6) ».

L'auteur des opuscules se conforme aux recommandations, contenues dans les règles 14 à 17, de garder une grande réserve en traitant certains points troublants ou difficiles, comme la prédestination ou l'accord de la grâce et de la liberté. Il se prononce, il est vrai, pour le moindre nombre des élus (7), mais c'est là un sentiment commun à beaucoup d'autres et

(1) J.-V. Rossi (sous le nom de Janus Nicius Erythræus), *Epistolæ ad diversos*, p. 1, Roberti Cardinalis Bellarmini ad N. eremitam.

(2) *Bonheur éternel*, l. I, c. V, p. 31 s.

(3) *Sept Paroles*, l. I, c. XII, p. 115.

(4) *Bonne mort*, l. II, c. II et V, p. 178, 204.

(5) *Gémissement*, l. III, c. IX, p. 396 ss.

(6) *Sept Paroles*, l. II, c. X, p. 186.

(7) *Gémissement*, l. I, c. VI, p. 35.

qui ne porte en rien préjudice à la réelle suffisance des grâces accordées à tous par Dieu en vue du salut; doctrine nettement formulée dans ces réflexions, que la conversion du bon larron et l'impénitence de l'autre suggèrent au pieux cardinal :

Mais, me direz-vous, pourquoi Dieu donne-t-il à celui-là de vifs sentiments de conponction, pendant qu'il laisse mourir celui-ci dans l'impénitence? Je réponds que la grâce qui suffit pour se convertir, ne manqua à aucun des deux; que si l'un se perd, c'est qu'il se veut perdre; et que si l'autre se sauve, c'est qu'il coopère à son salut par le bon usage qu'il fait de la grâce. Mais encore, pourquoi Dieu ne donne-t-il pas à l'un et à l'autre de ces grâces fortes et efficaces, auxquelles les cœurs les plus durs ne résistent point? C'est un mystère qu'il faut révérer, mais qu'on ne peut et qu'on ne doit pas trop approfondir. Il suffit de croire que *Dieu,* comme dit saint Paul, Rom. IX, 14, *ne fait jamais d'injustice,* et que, selon la remarque de saint Augustin, Epist. CV, ses jugements peuvent être quelquefois cachés, mais jamais injustes (1).

Enfin, si le vénérable serviteur de Dieu pousse vigoureusement les âmes dans la voie plus parfaite de l'amour divin, il n'oublie pas de proposer le motif inférieur, toujours bon, souvent utile, parfois même nécessaire, de la crainte. Les méditations sur les châtiments du péché et sur les jugements de Dieu tendent à produire ce sentiment, dont les effets salutaires sont formellement établis et développés dans la considération sur la crainte des supplices éternels (2).

§ 10. — Le livret spirituel du cardinal Bellarmin.

Comme épilogue du présent chapitre, rien ne saurait mieux convenir que les notes spirituelles,

(1) *Sept Paroles,* l. I, c. VI, p. 63 s.
(2) *Gémissement,* l. II, c. II; l. III, c. II, p. 97, 323 ss.

consignées dans un petit livret écrit tout entier de la main du vénérable serviteur de Dieu et qui se conservait à Montepulciano, quand Bartoli composa la vie du cardinal. C'est à la même époque qu'en furent tirés les extraits qu'on lit dans ce même historien (1), comme dans Fuligatti (2) et leurs tributaires (3). La copie reproduite dans les actes du procès de béatification fut signée et authentiquée, en date du 6 juin 1675, par le chancelier de l'évêché de Montepulciano (4).

Le premier et principal morceau est en italien; il contient un résumé de spiritualité pratique et des industries pour sanctifier les actions ordinaires. En tête, on lit ce titre : *Documenta a Deo data sanctissimæ cuidam animæ.* Malgré la difficulté qu'il voit à supposer que Bellarmin ait parlé de lui-même en ces termes, Bartoli constate une telle concordance entre ces principes et la vie pratique du vénérable serviteur de Dieu, qu'il se demande si celui-ci n'aurait pas précisément pris ce moyen pour en dissimuler la véritable origine. Mais dans la *Positio* (5) de 1712, on attribue ces avis au P. Achille Gagliardi, homme d'une sagesse et d'une piété insignes. L'attribution peut être vraie pour l'ensemble de la doctrine; elle me paraît contestable, s'il s'agit de tous les détails.

Quoi qu'il en soit, Bellarmin s'appropria ce programme de sanctification; c'est à ce titre que je le traduis intégralement sur la copie insérée dans les

(1) *Della vita di Roberto Card. Bellarmino...*, l. III, c. III, p. 286. Rome, 1678.

(2) *Vita del Card. Roberto Bellarmino*, c. VIII, p. 48. Rome, 1624, etc.

(3) Morin, *La Vie du Card. Bellarmin*, p. 92. Paris, 1626; Couderc, *op. cit.*, t. I, p. 103.

(4) Politiani in Episcopali Curia hac die 6. mensis Julii 1675 : Ego Albertus de Albertis Curiæ Episcopalis Politian. Cancellarius manu propria etc. *Summarium addition.*, n. 5, p. 43.

(5) *Informatio Facti et Juris*, p. 38.

actes du procès (1). Rien de plus propre à montrer jusqu'à quel point le vénérable serviteur de Dieu vivait de la forte spiritualité des Exercices, quand il écrivit ces notes. Il était déjà prêtre et pratiquait le ministère de la confession, comme le prouve la dernière ligne de ces *Documenta,* omise par Fuligatti et la plupart des autres biographes (2) : « Nelle confessioni si guardi sopra tutto dall' affetto di donne verso di se. »

Avis donnés par Dieu à une très sainte âme.

1° Se dépouiller de toute affection aux choses terrestres; se dépouiller aussi des consolations spirituelles, quand il plaît à Dieu de les retirer; se dépouiller même du désir des vertus, c'est-à-dire, se dépouiller d'une certaine anxiété qu'éprouvent quelques-uns de ne pas arriver au degré de perfection qu'ils désireraient. Se remettre entre les mains de Dieu et unir immédiatement sa volonté à la sienne; dans cet esprit accepter de Dieu le désir de ces vertus et s'efforcer de les acquérir, mais sans peine ni anxiété, en se contentant de la mesure de perfection qu'il plaît à Dieu de nous donner. Cette résignation est un moyen très efficace d'obtenir ces vertus. Appliquer le même principe aux tribulations, aux adversités, à la mort et à toute autre chose; chercher toujours à s'unir à Dieu sans obstacle et sans intermédiaire quelconque.

2° Faire souvent, chaque semaine au moins, l'offrande et la donation de soi-même au Seigneur, comme si l'on commençait une nouvelle vie; se renoncer alors soi-même avec tout ce que l'on possède, en faisant remonter tous ces dons jusqu'à Dieu, de qui nous les tenons, et s'efforcer

(1) *Summarium addition.*, p. 41 s.

(2) La phrase se trouve dans Bartoli, *loc. cit.*, de même que les deux premiers points du document, omis par Fuligatti et les autres.

ainsi de n'être plus à soi, mais d'être tout entier à la bonté divine. Il en résultera que si les sentiments et les goûts spirituels viennent réellement de Dieu, ils croîtront davantage de jour en jour, et que, dans le cas contraire, ils apparaîtront pour ce qu'ils sont; car ce renoncement ne les fait point perdre, s'ils sont solides, et il fait que l'âme ait moins égard au don qu'au donateur.

3° Aussitôt que tu seras éveillé, souviens-toi que tu es pèlerin, sans te soucier d'autre chose que de marcher vers Dieu; pénétré de cette pensée, entre en oraison, en conjurant le Seigneur de te décharger du pesant fardeau de toi-même et de t'accorder une pleine conformité à sa sainte volonté.

Dans l'oraison et à la messe, efforce-toi de t'unir à Dieu, principalement au début, sans te préoccuper du manque de dévotion sensible. Que la préparation à la messe soit courte, mais efficace; aie souvenance que ce n'est pas toi qui célèbres, mais celui dont tu es le représentant.

En tes examens, donne plus de temps à l'amour de Dieu qu'à la recherche de tes péchés; jette-les, après une revue courte et non subtile, dans la mer rouge du sang de Jésus-Christ.

Dans l'usage des aliments, des vêtements et des autres créatures, rappelle-toi l'intime présence de l'essence divine en toutes choses et l'union que nous avons, au dedans et au dehors, par l'entremise de ces créatures, etc.

En récréation, sois affable et joyeux; accorde à ton esprit quelque relâche, à la gloire de Dieu, mais cache les visites du Seigneur, comme si tu n'en avais point.

Au moment de te mettre au lit, pense à Jésus-Christ s'étendant sur la croix avec un grand contentement, par amour pour nous; puis endors-toi sur le côté de Jésus-Christ.

Dans l'action, procède avec maturité; considère d'abord les affaires en Dieu, en élevant vers lui ton âme; marche ensuite avec confiance en comptant sur le secours divin.

Au confessionnal, sois surtout en garde contre ce que les femmes pourraient concevoir d'affection à ton égard.

Après ce morceau, deux autres suivent dans le livret du vénérable serviteur de Dieu; très courts l'un et l'autre et rédigés, non plus en italien, mais en latin, sous forme de résolutions plus pressantes ou prises à un autre moment.

Pense souvent à trois points :

1° A ce que tu désires de Dieu.
2° A ce que Dieu désire de toi.
3° A ce qui met obstacle à la réalisation de ces désirs.

Exerce-toi successivement à ce qui suit :

1° A reconnaître le peu que tu vaux.
2° A te dépouiller pleinement.
3° A faire l'offrande de toi-même à Dieu.
4° A te donner effectivement à Dieu.
5° A te dédier et à te consacrer.

Ces extraits constituent tout ce qui a été conservé dans Bartoli et dans les actes du procès, mais non pas tout ce que contenait le livret de Bellarmin. Entre autres choses, il y avait noté les bénédictions attachées aux grains de son chapelet et aux médailles qu'il possédait, en spécifiant quelles bénédictions c'étaient et de qui elles venaient; ainsi, les bénédictions attachées aux grains du chapelet étaient données comme venant de Clément VIII.

On trouvait encore dans ce livret des notes de sciences, même mathématiques, un office de la Passion, quelques méditations sur l'état religieux et des poésies pieuses. Deux de ces dernières ont été transcrites dans le recueil où ces détails sont contenus (1). Elles formeront le digne couronnement de cette étude, car elles portent sur deux des sujets qui allaient certainement le plus au cœur du vénérable serviteur de Dieu : l'amour divin et le désir du ciel.

(1) Dossier du P. Postulateur, *Bellarmino 3°*. Copie anonyme et sans date.

L'amour divin (1).

Proh, quæ tenero vis in amore est !
Demus tenero carmen amori.
Felix nimium mortale genus
Si colla jugo flectat amoris.
Horrenda Deum sceptra gerentem
Stabuli in sordes reclinat amor.
Rutiloque trucem fulmine dextram
Lenibus curis astringit amor.
Superis dantem jura dynastis
Sua dulcis amor sub jura trahit.
Languere Deum fletibus inscium
Operosus amor vagire docet.
En Sampsonem pronubus alter
Amor Allophila virgine sopit.
Captivam iterum regius Hesterem
Regis thalamus dignatur amor.
Inopem regem solumque vides,
Solus regem non linquit amor.
Amor est sceptrum, purpura, fasces,
Amor est miles, castra, cohortes.
Utinam proles humana Deo
Æquum meritis solvat amorem !
Hoc est pretium quod poscit amor,
Et solus amor pensat amorem.

(1) Dans la copie, cette pièce est précédée de ce simple titre, qui en rattache la provenance au livret du cardinal Bellarmin : *Carmina ibi descripta*. Une troisième pièce est simplement signalée ainsi : « Suit une autre poésie sur la Madone : *Candido fior ne' più bei campi eletto...* »

Sonetto.

Quando vedrò di questa mortal luce
l'occaso e di quell'altra eterna l'orto,
verrà pur grata al desiato porto
l'alma, cui speme ora tra via conduce,

E scorgerò quel raggio, che traluce
sin dal ciel nel mio cuor, — dal cui conforto
vivo con occhio più di questo accorto —
come arde, come pasce e come luce.

Soave fia il morir per viver sempre,
e chiuder gli occhi per aprirli ogni ora
in quel si chiaro e lucido soggiorno.

Tale il cambiar di queste varie tempre (1)
col fermo stato; o quando fia l'aurora
di così chiaro avventuroso giorno !

Quand je verrai de cette mortelle lumière
le coucher, et de l'autre, éternelle, le lever,
alors parviendra, heureuse, au port désiré
mon âme, que l'espoir maintenant guide dans son voyage,

Je contemplerai le rayon qui illumine
du haut du ciel, déjà, mon cœur, dans lequel je cherche
ma force, avec un œil plus clairvoyant que celui du corps;
et je verrai comme il brûle, comme il nourrit, et comme il luit.

Il sera agréable de mourir pour vivre toujours
et de fermer les yeux pour les avoir constamment ouverts
dans un si clair et si brillant séjour.

Ainsi se fera le passage de l'état changeant
à l'état immuable : oh ! quand naîtra l'aurore
d'un si beau et si heureux jour !

(1) *Tempra,* dans le sens, vieilli, de *disposition.*

Une retraite d'après Bellarmin.

Concordance des passages utilisés dans cette étude.

Annotations.

1. Nature et but des Exercices, 38, 40 s., 61 s., 113.
2. Oraison : méthode, matière, etc., 47 ss., 55, 114, 145.
3. Colloques, 50 s.
4. Les trois voies, 56 ss., 121 s.
5. Bonne volonté, générosité, 52 s., 62, 64, 97, 144, 146.
20. Recueillement, solitude, 40, 52 s., 70 s., 107.

Fondement.

Dieu fin dernière, 38 s., 76, 106 s., 145.
Louange et gloire de Dieu, 45 s., 59, 74 ss.
Salut de l'âme, 107 s., 109, 116 s.
Usage des créatures, 39 s., 60, 62, 76 s., 145.
Indifférence, 39, 60 s., 93, 107, 144.

Première semaine.

Triple péché, 33, 41, 61, 92.
Péchés personnels, 61, 92 s.
Componction, don des larmes, 88 ss.
Enfer, 34 s., 40, 92, 113.
Mort, 40, 110 ss., 116 s.
Jugement, 40, 113.
Purgatoire, 89 s.
Misères de cette vie, 40, 93.
Enfant prodigue, 113.
Examen de conscience, 41, 56, 62, 113, 145.
Confession, 41, 53, 108, 113.
Communion, 42, 49, 114.
Additions.
3. Acte de présence de Dieu, 48, 114.
10. Pénitence, intérieure et extérieure, 104, 108, 113.

Seconde semaine.

Règne. Royauté de Jésus-Christ, 104 s.
Imitation de Jésus-Christ, 42 s., 63 s., 87.
Exemple des saints, 67, 108 ss.
Incarnation, 44, 125.
Nativité; la crèche, 44, 63.

Troisième semaine.

Considérations générales, 95 s.

Souffrances de Jésus-Christ, 45, 89 s., 94 ss.
Paroles de Jésus en croix, 102 ss.
L'arbre de la croix et ses fruits, 45, 95, 102.
Application des sens, 97.

Quatrième semaine.

Résurrection de Notre-Seigneur, 36.
Ciel, 41, 84 s., 113, 148.
Amour de Dieu : bienfaiteur, 46, 65, 78 s.
présent et agissant, 79 s., 145, 147.
considéré dans ses œuvres, 45 s.
et dans ses perfections, 65 s., 77 s.
Retour d'amour, 80 s., 97, 146 s.

Manières de prier.

Première, usage des sens, 34 s., 60, 113.
Seconde, 49, 102.

Discernement des esprits.

Action des anges, bons et mauvais, 37.
Rôle des bons anges, 74, 128.
Attaques et embûches des démons, 38, 128.
Lutte contre les démons, 38, 128 s.
Consolation et désolation, 89 s., 127 s.
Révélations, 130.
Scrupules, 129 s.

Tempérance, 37, 127, 145.

Distribution des aumônes, 37, 110, 117 ss., 135.

Election.

Principes directeurs, 66.
Premier et second temps, 131.
Pureté d'intention, 131 s.
Réforme dans son état, 133 ss.

Orthodoxie.

1. Soumission à l'Eglise, 129, 137 s.
2 à 10. Usages et doctrines catholiques, 138 ss., 146.
11. Théologie, 57.
14 à 17. Prédestination, grâce, foi et libre arbitre, 141 s.
18. Amour et crainte, 41, 66, 92, 142.

TABLE DES CHAPITRES

PAGES

Ch. I. Les Exercices dans la patrie et dans la famille de Bellarmin 3
§ 1. Les Exercices spirituels à Montepulciano . . 3
§ 2. Le cardinal de Sainte-Croix, Marcel Cervin, promoteur des Exercices. 6
§ 3. Les Exercices dans la famille de Bellarmin . 10
§ 4. Le pape Marcel II a-t-il fait les Exercices? . 15
§ 5. La vocation de Bellarmin 22
Ch. II. Les Exercices dans les Sermons et les Exhortations de Bellarmin 30
§ 1. Les Exercices dans la prédication de Bellarmin 31
1. Adaptation de passages caractéristiques du livre des Exercices 33
2. Enseignements imprégnés de l'esprit des Exercices 38
3. Doctrine sur l'oraison 47
§ 2. Les Exercices dans les Exhortations spirituelles de Bellarmin 54
1. Eloge des Exercices 55
2. Spiritualité de Bellarmin dans les Exhortations 58
Ch. III. Les retraites du cardinal Bellarmin . . . 68
§ 1. Bellarmin au noviciat de Saint-André . . . 68
§ 2. Retraite de 1614 : *De ascensione mentis Deum.* 72
§ 3. Retraite de 1615 : *De æterna felicitate sanctorum* 83

PAGES

§ 4. Retraite de 1616 : *De gemitu columbæ* . 88
§ 5. Retraite de 1617 : *De septem verbis a Christo in cruce prolatis.* 101
§ 6. Retraite de 1618 : *De officio Principis christiani* 106
§ 7. Retraite de 1619 : *De arte bene moriendi* 110
§ 8. Rapports des opuscules entre eux et avec les retraites du cardinal Bellarmin 121
§ 9. Le côté pratique des Exercices dans les opuscules et les retraites du cardinal Bellarmin . 127
§ 10. Le livret spirituel du cardinal Bellarmin . 142
Une retraite d'après Bellarmin, ou Concordance des passages utilisés dans cette étude. 149

Cum Superiorum permissu.

Nihil obstat
V. CANTINEAU,
CAN. CENS. LIB.

Imprimatur : Tornaci 30 octobris 1911
† C. G. EPISC. TORNACEN.

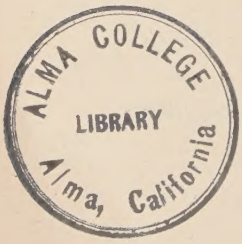

Enghien. – Imp. A. Spinet

COLLEGE
LIBRARY
ma, California

P. LETHIELLEUX, Éditeur, 10, rue Cassette, PARIS (6e).

Collection des Retraites spirituelles

S. Ignatii de Loyola Exercitiorum Spiritualium editio princeps qualis in lucem prodiit Romæ MDXLVIII. Beau volume in-16 jésus sur papier vergé . . . . . **5 »**

Reproduction phototypique de la première édition des Exercices, faite à Rome en 1548 sous les yeux de saint Ignace.

Exercices spirituels de S. Ignace de Loyola, traduits sur l'Autographe espagnol, par le P. P. DEBUCHY. In-16 raisin de 231 pp. **2.50**

Ouvrage destiné à l'étude comparative de l'original et du texte latin. Pour servir parallèlement avec l'ouvrage précédent.

Francisci Suarez, S. J., de Spiritualibus Exercitiis sancti Ignatii Tractatus novis curis P. P. DEBUCHY **iterum in lucem prodit.** In-18 de 136 pp. **1.50**

Indispensable *commentaire* de Suarez qu'on devait jusqu'ici aller chercher dans la masse des in-folios et qui sera désormais *ad manum,* comme il le mérite par sa solidité et par son ancienneté.

La Conduite des Exercices spirituels de saint Ignace dans leur application aux retraites ordinaires, par le P. Pierre COTEL, de la Compagnie de Jésus. In-18 de 188 pp. . . . . **2 »**

Directoire plus moderne et plus simple, qui permettra une initiation facile aux débutants de la retraite.

Retraite à des enfants de Marie, par le P. ROLLIN, *de la Compagnie de Jésus.* In-12 de 255 pp. . . **2 »**

Tirée à peu d'exemplaires non mis dans le commerce, cette retraite, qui fut prêchée à la Visitation de Dijon, était devenue introuvable.

Exercices du Chemin de la Croix pour les huit jours d'une retraite, par le P. MALOU, *de la Compagnie de Jésus.* In-18 de 323 pp. . . . . **1 »**

Retraite sur les qualités et devoirs du chrétien, par le P. J.-N. GROU, S. J. In-18 de 241 pp. . . **2 »**

Reproduction conforme au manuscrit inédit.

Les quinze étapes des Exercices de saint Ignace, par le P. E. BECKER, S. J. In-18 de 214 pp. . . . **2 »**

Pensées pour le temps de la retraite, par le P. Joseph RICKABY (Traduit de l'anglais par M. JARY). *Sous presse.*